U d'/ of Ottawa
39003002457256

SEP 12 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

12-9-01

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lafamilledevolta00char

LA FAMILLE DE VOLTAIRE

LES AROUET

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Années 1909-1910

Tiré à 600 exemplaires.

Guy CHARDONCHAMP

La Famille de Voltaire

LES AROUET

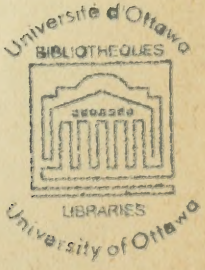

PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, EDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911

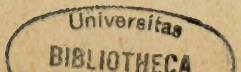

DU MÊME AUTEUR :

L'Inventaire.

Quelques propos d'un Contre-Révolutionnaire, synthèse historique.

PQ
2100
.A2C4
1911

Tous droits de reproduction et de traduction réservés, y compris pour la Suède et la Norvège.

La Famille de Voltaire

LES AROUET

CHAPITRE PREMIER

Voltaire et sa Famille.

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux...
Mérope, acte I, scène III.

En ce vers, Voltaire ne paraît-il pas avoir résumé son mépris des généalogies et sa prétention d'être à lui-même son propre ancêtre ?

Le fait est qu'à juger sur les seules apparence, il semble que le grand philosophe ne se réclama jamais de son ascendance. Mieux que cela, il a poussé le mépris du nom de ses ancêtres jusqu'à un point réellement odieux. N'écrit-il pas le 17 mai 1741 à son agent d'affaires l'abbé Moussinot :

« Je vous envoyai ma signature en parchemin dans laquelle j'oubliai le nom d'Arouet, que j'oublie assez volontiers. Je vous renvoie d'autres parchemins où se trouve ce nom malgré le peu de cas que j'en fais ».

Quant à l'origine du nom de Voltaire, elle demeure encore une énigme. S'il s'agit d'une terre possédée par François-Marie Arouet, il la faut supposer de bien minime importance puisque la trace ne s'en retrouve nulle part. Du reste faute de seigneurie, s'il n'avait été poussé que par le désir si fréquent — j'allais dire si légitime — chez les bourgeois de son époque,

de se donner une tournure aristocratique, le jeune Arouet eût pu, comme tant de ses contemporains, faire précéder son nom patronymique de la particule. Nous aurions aujourd'hui les œuvres de Monsieur *d'*Arouet, et le génie qui les produisit n'en tiendrait pas moins au regard de la postérité sa place immortelle.

Dédaigneux du nom de son père, Voltaire voulut rendre célèbre un pseudonyme. On en a donné pour raison qu'il n'était point bien sûr lui-même d'être un Arouet. Que son parrain l'abbé de Chateauneuf lui tenait par les liens d'une parenté plus charnelle encore que spirituelle, et que sa mère, Marie-Marguerite Daumart, avait quelques motifs de savoir à quoi s'en tenir sur ce point.

A bien examiner la manière de vivre de la bourgeoisie française, et même de la bourgeoisie parisienne à cette époque, on doit conclure que sur cette question si délicate — en admettant, ce qui n'est nullement prouvé, la liaison de l'abbé de Chateauneuf et de Madame Arouet —, les deux principaux intéressés en étaient eux-mêmes réduits aux conjectures.

Et cette filiation adultérine eût-elle existé, qu'elle n'expliquerait pas le désintéressement complet de Voltaire à l'égard de sa famille paternelle. Il a traité les Daumart — dont il descendait indubitablement — avec une désinvolture singulière :

« C'est une bien malheureuse créature que ce Daumart, écrivait-il de Ferney le 27 février 1761 à Madame de Fontaine, mais son père était encore plus sot que lui, et son grand'père encore plus. Je n'ai pas connu le bisaïeul, mais ce devait être un rare homme ».

Or le bisaïeul en question était également l'aïeul maternel de Voltaire.

Il demeure juste pourtant de constater à la décharge du châtelain de Ferney, qu'il avait sur les bras depuis dix neuf mois ce « mousquetaire Daumart » devenu rapidement impotent sous son toit des suites d'une ancienne chute de cheval compliquée sans doute de l'« *avarie* » récemment contractée à Genève (1). Le dépit d'un amphytrion embarrassé d'un invité si sottement malade l'excuse de traiter aussi légèrement un cousin et un oncle. Mais un aïeul !

(1) Lettre à M. Bagieu. De Ferney, 11 janvier 1761.

Voltaire avait autant de raisons que quiconque de se croire le fils de son père, et s'il a marqué une suprême indifférence à ses ancêtres Arouet, comme à ses ancêtres Daumart, c'est que ses opinions philosophiques l'avaient rendu avant tout un individualiste, répugnant à la tradition familiale comme à toutes les autres.

Il l'avait nettement marqué du vivant de François Arouet, par son indépendance extrême vis-à-vis des volontés paternelles. Ces volontés paternelles, il ne les respecta pas mieux du reste après la mort de son père, en procédurant contre son frère aîné avantagé, — comme il était d'usage dans la plupart des familles de bonne bourgeoisie, — par le testament du chef de la maison.

La réponse de Voltaire au chevalier de Rohan au cours de la fameuse altercation qui se termina de si fâcheuse façon pour le jeune littérateur, est bien typique aussi des sentiments de Voltaire à l'égard de sa famille et de son nom : « Mon nom ? jetait-il au Chevalier qui l'interrogeait insolemment, mon nom ? je le commence et vous finissez le vôtre ! »

Au point de vue littéraire cette réponse était pleinement justifiée, mais en demeurait-il de même au point de vue social ? En 1725, Voltaire n'avait-il pas déjà profité à plus d'une reprise, au début de sa carrière, de l'honorabilité, de la position bien assise, des relations mêmes de ses ascendants ?

Le mépris qu'il affectait à leur égard n'était-il pas aussi injuste qu'odieux ?

Il n'est point téméraire d'affirmer que ce fut à sa situation familiale qu'il dut ses premiers et ses plus utiles protecteurs, les introducteurs sans lesquels il était presqu'impossible à un débutant — fut-il un futur génie — de prendre pied dans le monde des lettres et même dans le monde toût court.

Il serait facile de démontrer que parmi ceux qui aidèrent le jeune Voltaire à percer, les relations de la famille Arouet et les camarades de collège connus chez les Jésuites, forment la grande majorité. Qu'il suffise de rappeler que l'abbé de Chateauneuf était son parrain, et que le père du duc de Richelieu avait en 1685 en compagnie de la duchesse de Saint Simon tenu un enfant de François Arouet et de Marie Daumart sur les fonds baptismaux.

La position sociale de la famille Arouet a donc eu sur le génie de Voltaire une influence considérable. Et il n'est point

dénué d'intérêt d'établir une fois pour toutes, d'une manière précise et rigoureusement exacte, ce qu'étaient les Arouet. Cela malgré l'affectation de Voltaire à se proclamer lui-même son propre ancêtre. Cette prétention dénote chez le philosophe autant d'infatuation que d'égoïsme. Infatuation singulière qui attribue à son propre mérite d'être accueilli en des milieux où l'on n'eût point reçu un homme dont l'origine honorable et la bonne éducation auraient fait quelque doute. Egoïsme féroce du littérateur riche et arrivé qui méprise les liens du sang pour n'être pas obligé de secourir des parents moins fortunés.

Une fois pourtant, cette infatuation et cet égoïsme semblèrent mollir. Quand il s'agit de marier ses nièces orphelines, Voltaire se sentit pendant quelques heures un cœur de chef de famille (1). Il importe de tenir compte de ce sentiment passager, car ce jour là, par exception, Voltaire fut de sa race, d'une vieille race bourgeoise solide et bien constituée, comme celles qui formaient alors avec la petite noblesse, le meilleur de l'ossature de la France.

(1) Lettres à M. Thiériot, 3 novembre, 6, 21, 23 décembre 1737, 7 février, 8 mars, 5 juin 1738. Ecrites de Cirey.

CHAPITRE II

Les généalogies des Arouet.

Voltaire, nous l'avons dit, affectait d'ordinaire d'ignorer ses ancêtres ; le ton persifleur qu'il affecte en répondant à une question indiscrètement posée par Dumoustier de la Fond (1) nous montre admirablement sa manière de dépister les importuns :

« Monsieur (2),

L'île de Delos eût son Apollon, la Sicile ses muses et Athènes sa Minerve. Les villes de Loudun et de Saint-Loup, à l'exemple des sept villes qui combattirent autrefois pour la naissance d'Homère, voudraient-elles aujourd'hui combattre pour être le lieu de la naissance de mes ancêtres ! Je n'ai aucune voie de conciliation à leur proposer. Si cette découverte les intéresse, elles ne manquent pas de moyens pour la faire. Les vers, que fit Antoine Dumoustier, un de vos ancêtres, sur la mort de René Arouet qui peut être fut aussi un des miens, sont animés d'un caractère d'amitié qui fait honneur au cœur de celui qui les a écrits. . . . . »

Le vieux philosophe répondait en se jouant à un jeune homme trop curieux. Une trentaine d'années plus tôt, s'adressant au secrétaire d'une Académie qui venait de lui faire place dans ses rangs, il ne croyait pas possible de

(1) François-Jacques Dumoustier, Ec. Sgr de la Fond, Chev. de Saint-Louis, capitaine au corps royal de l'artillerie, né le 30 juillet 1745, mort à Chinon le 4 août 1815, membre de plusieurs académies, auteur d'un essai historique sur Loudun. (*Dict. hist. et généalogique des familles du Poitou*, par Beauchet-Filleau, tome III, p. 217).

(2) Cette lettre est datée de Paris, le 27 avril 1778. (*Affiches du Poitou*, n° 33 du 19 août 1779).

feindre une ignorance aussi complète en ce qui touchait ses origines.

La première de ces lettres adressées à Nicolas Louis Bourgeois (1) est datée de Paris le 28 janvier 1746. Les autres sans date doivent être postérieures de quelques semaines. Elles sont conservées à la Bibliothèque de la Rochelle (2) :

« Il n'est point vray, Monsieur, que je sois né à Saint Loup ; mais j'ay ouy dire que mon grand'père y étoit né. A l'égard des anecdotes que vous me demandez, je les ferai rédiger, si vous persistez dans le dessein que vous avez. »

. . . . . .

« Je serais très flatté que votre Académie me mit au nombre de ses associés. Ce n'est point l'usage dit l'Académie Française ; mais étant originaire du Poitou je puis accepter cet honneur, sans blesser les réglements de notre compagnie. »

. . . . . .

« Puisque vous travaillez, Monsieur, à une bibliothèque poitevine et que j'ay, dit-on, l'honneur de sortir d'une petite famille du Poitou ; puisque me voilà tout poitevin, par le titre d'Académicien de la Rochelle, dont je suis honoré : puisqu'enfin vous voulez bien parlez de moi, il faut que vous soyez instruit de toutes mes faiblesses... L'attachement véritable que j'auray toutte ma vie pour une Académie qui fait l'honneur de mon ancienne patrie (3), répare la faute que je crains d'avoir faitte. »

. . . . . .

Ce n'est point aujourd'hui qu'on recherche pour la première fois ce qu'était cette « *petite famille du Poitou* » dont sortait Voltaire. Mais faute d'avoir recouru aux sources authentiques, les généalogies des Arouet publiées jusqu'ici sont incomplètes ou erronées. Personne n'a établi encore d'une façon rigoureuse la filiation suivie du Philosophe.

La seconde édition du « *Dictionnaire historique et généalogique des Familles du Poitou* » (4), publiée par MM. Beauchet

(1) Nicolas Louis Bourgeois, avocat à Poitiers, puis à la Rochelle, habita longtemps Saint-Domingue. Il était doyen de l'Académie des Belles-Lettres de La Rochelle quand il mourut à l'Houmeau le 2 juillet 1776.

(2) Dans un meuble particulier qui renferme les archives de l'Académie de la Rochelle (communication de M. Musset, bibliothécaire).

(3) La ville de Saint-Loup faisait partie de l'ancien diocèse de la Rochelle.

(4) Tome I, p. 116 et suivantes. Imp. Oudin et Cie, Poitiers.

Filleau, a résumé la question telle qu'elle était en 1891 et telle qu'elle demeure encore aujourd'hui. Ce savant dictionnaire — l'ouvrage le plus complet et le plus consciencieux de ce genre qui soit édité en France — a reproduit dans leurs parties essentielles en y ajoutant quelques noms isolés, et en les modifiant sur certains points, les généalogies dressées par M. Pol de Courcy et Benjamin Fillon.

Dans son Nobiliaire de Bretagne (1878), M. de Courcy donne une filiation des ancêtres de Voltaire que Beauchet-Filleau considère, à juste titre, comme entièrement fantaisiste en ce qui concerne les six premiers degrés relatifs aux Arouet en Poitou.

Cette filiation commence à Jean Arouet receveur à Loudun vers 1400, se continue par Thomas élu pour le Roi en la même ville en 1437, puis par René enquesteur à Loudun lui aussi, enterré en l'église Saint-Pierre de cette ville le 21 octobre 1499. Robert Arouet, fils de René, aurait été procureur en l'élection, et son fils Jean, trisaïeul de Voltaire, se serait établi à Saint-Loup en qualité de notaire avant 1580.

M. de Courcy n'apporte aucune justification de son travail. Les quatre premiers degrés qui concernent les Arouet à Loudun sont donc singulièrement suspects. M. Roger Drouault, l'érudit le plus compétent sur l'histoire des familles loudunaises n'a jamais rencontré dans ses recherches aucun Arouet, et considère comme une légende de tenir Loudun pour le berceau des ancêtres de Voltaire (1).

Enfin ce qui ne permet d'accorder aucune créance aux quatre premiers degrés de la filiation établie par M. de

(1) « Je n'ai jamais rien trouvé sur les Arouet loudunais, écrit M. Roger Drouault. Cependant j'ai dépouillé à peu près toutes les pièces loudunaises des archives départementales — et il y en a ! — et les registres de l'état civil qui remontent à 1539, sans avoir jamais rencontré le moindre Arouet ; je me demande si cette tradition n'est pas fausse comme tant d'autres en matière de généalogie.

« Dans mes listes des officiers de l'élection je ne trouve aucun des personnages cités par de Courcy et reproduits par MM. Beauchet-Filleau.

« Je me demande si l'on n'a pas commis une erreur de lecture dans les noms d'une généalogie manuscrite ; si j'avais le temps quelque jour, je pourrais critiquer la liste donnée par M. de Courcy, et peut-être trouverais-je une solution.

« Sur mes fiches Montault je ne trouve rien concernant la femme d'Helenus Arouet...

« ... Toutes mes recherches pour retrouver les manuscrits d'Estienne Rousseau, cités par Trincan et Dumoustier, n'ont pas eu de succès ».

Courcy, c'est que les deux suivants sont forgés de toutes pièces. Et ici, comme nous le démontrerons plus loin, la vérification est irréfutable.

Il n'y a jamais eu à Saint-Loup, vers 1570, de Jean Arouet, époux de Marie Bayou, ni à la génération qui suit de François Arouet (1), époux de Catherine Barlault. Les trisaïeux et les bisaïeux de Voltaire dans la ligne paternelle furent Pierre Arouet et Marie Parent, Helenus Arouet et Jacquette Marceton.

La généalogie dressée par Benjamin Fillon est autrement sérieuse. Pourtant elle n'a pas paru suffisamment documentée à Beauchet Filleau pour être acceptée telle quelle. Le *Dictionnaire des Familles du Poitou* l'a sectionnée en deux fragments qui ne rattachent plus strictement les Arouet de Paris à ceux de Saint-Loup.

Le premier fragment comprend quatre degrés :

1° Helenus Arouet, tanneur à Saint-Jouin-de-Marnes (2), en 1523, époux de Marie Forget.

2° Pierre Arouet, décédé avant 1584, époux de Marie Parent.

3° Helenus I Arouet, époux de Marie Montault, habitant Saint-Loup en 1598.

4° Helenus II Arouet, époux de Jacquette Marcheton (3), décédé à Saint-Loup le 15 juin 1631.

Le deuxième fragment commence à François Arouet, marchand à Paris, aïeul de Voltaire. Le *Dictionnaire des Familles du Poitou* incline à penser qu'il était sans doute le neveu ou peut-être le fils d'Helenus II (4). A part cette erreur, les renseignements fournis sur François et les Arouet parisiens, ses descendants, sont exacts.

Benjamin Fillon, dans ses lettres à M. de Montaiglon (5), semble avoir eu la prétention de dire le dernier mot sur les ascendances poitevines de Voltaire.

(1) M. de Courcy donne à François Arouet les qualifications de syndic et bailli de Saint-Loup, charges qui n'existaient pas en cette ville à l'époque où aurait vécu ce personnage... mythique.

(2) Canton d'Airvault (Deux-Sèvres).

(3) Erreur magistrale. Jacquette Marcheton, comme on le verra plus loin, était la mère et non la femme d'Helenus Arouet le jeune.

(4) Il était en réalité son frère.

(5) *Lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon*, par Benjamin Fillon. Paris, libr. Tross, 8, passage des Deux-Pavillons, 1861.

« Je puise mes renseignements, écrit-il, dans les pièces originales que j'ai en ce moment sous les yeux ».

Ces pièces originales avaient très probablement été communiquées à Benjamin Fillon par la famille Bailly du Pont, de la Chateigneraye (1), qu'une parenté assez étroite semble avoir liée à l'auteur vendéen (2). Ce qui confirme cette opinion, c'est la citation par Benjamin Fillon de plusieurs lettres adressées par des Arouet de Paris à des membres de la famille Bailly du Pont, lettres intimes qui ne pouvaient vraisemblablement demeurer qu'entre les mains de leurs descendants.

Suivant le détestable usage de son époque, Benjamin Fillon se garde bien d'indiquer clairement ses sources, de signaler ses références, de citer un seul nom de notaire qui permettrait de contrôler à l'occasion ses affirmations. Avoir eu des pièces originales sous les yeux, suffisait sans doute, en 1861, à un érudit pour trancher définitivement une question historique, sans plus s'expliquer au profit de la postérité. Les notes de Benjamin Fillon, qui ont été conservées dans la collection Dugast-Matifeux, et qui figurent à la bibliothèque de la ville de Nantes à l'article 237 du catalogue de cette collection, numéro 2 : « la famille Arouet », sont sans suite et dénuées d'intérêt (3). Et c'est vraiment dommage, car à examiner de près le travail de Benjamin Fillon, on en vient à se demander s'il a bien lu le dossier qu'il consultait, et s'il n'en a pas tiré des conclusions fort hasardeuses, en ce qui concerne tout au moins les trois premiers degrés de la filiation.

I. En 1523, Helenus Arouet, marchand tanneur à Saint-Jouin-de-Marnes, possédait dans les environs de cette localité deux petits domaines : « Le Pas du Cygne » et « la Motte aux Fées ». Il épousa Nicole Forget, de Saint-Loup, dont il eut trois enfants :

Helenus, Marguerite, devenue femme de Jacob Fouqueteau, marchand à Airvault, et Pierre qui suit :

II. Pierre Arouet, tanneur à Saint-Jouin de 1559 à 1577, épousa Jeanne Duval, dont quatre enfants :

(1) Chef-lieu de canton du département de la Vendée.

(2) Anaïs-Estelle Bailly du Pont qui épousa le 28 septembre 1841 Alcide-Quentin Pichard du Page, était fille d'une demoiselle Fillon (*Dict. des familles du Poitou*, tome I, p. 250).

(3) Communication de M. Giraud Mangin, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nantes.

Pierre qui suit, David, sergent à Airvault, Jeanne et Marguerite.

III. Pierre, marchand à Airvault en 1586.

Observons simplement que les noms que nous venons de citer ne se rencontrent dans aucune des pièces qui ont servi à établir la généalogie que nous donnerons plus loin. Que nous n'avons retrouvé nulle part, notamment, les domaines du Pas du Cygne et de la Motte aux Fées. Les dictionnaires topographiques de la Vienne et des Deux-Sèvres, dus aux travaux de deux savants éminents, M. Rédet pour l'un, et M. Bélisaire Ledain pour l'autre, ne les mentionnent pas. De ce fait, la preuve de la non existence de ces lieux n'est sans doute pas péremptoire car, quelque complets qu'ils puissent être, de pareils travaux donnent lieu à bien des omissions. De plus, il existe sur la Dive, à quelque distance de Saint-Jouin, un gué appelé « le Gué du Cygne ». Ce nom présente une grande analogie avec « le Pas du Cygne ».

Observons encore, néanmoins, que Benjamin Fillon qualifie Helenus Arouet, bisaïeul de Voltaire, s^r^ du Pas du Cygne, et François Arouet, aïeul du philosophe, s^r^ de la Motte aux Fées, et que dans les nombreuses pièces que nous avons eues sous les yeux ces personnages n'ont jamais usé de ces qualifications terriennes.

L'auteur des « Lettres à M. de Montaiglon », après avoir ébauché les trois premiers degrés d'une filiation des Arouet — plus que sujette à caution, nous le répétons — présente enfin un personnage dont l'existence est bien authentiquement démontrée : Helenus Arouet, marchand tanneur à Saint-Loup, bisaïeul de Voltaire.

Benjamin Fillon, pour rattacher Helenus aux Arouet précédents, nous affirme qu'il est cousin-germain de Pierre (IIIe degré de la première filiation), marchand à Airvault en 1586, et qu'il se trouve par conséquent petit-fils d'Helenus I, marchand tanneur à Saint-Jouin en 1523. Suivant sa méthode habituelle, Fillon n'apporte aucune référence à l'appui de son affirmation plus que douteuse.

L'auteur vendéen n'a connu que l'un des deux mariages d'Helenus Arouet, cinq seulement des sept enfants qui se partagèrent la succession dudit Helenus. Notons qu'il qualifie l'un de ces enfants, Jean, s^r^ de Villeneuve, alors qu'il a

toujours porté le surnom de sr de la Massonnerie (1) : motif de plus pour nous méfier des seigneuries du Pas du Cygne et de la Motte aux Fées.

Enfin Benjamin Fillon a lu la plate tombe de la famille Arouet, dont nous parlerons plus loin, avec l'imagination dont il semble avoir fait preuve dans la mise en œuvre des pièces originales qu'il eut sous les yeux. Il a cru déchiffrer sur cette pierre, d'ailleurs en fort mauvais état, la date de 1621 comme étant celle de la mort de Jacquette Marcheton, seconde femme d'Helenus Arouet. Jacquette Marcheton paraît en plusieurs pièces après cette année 1621, notamment le 4 octobre 1625 et en trois actes passés en mai 1632 (2).

De ce qui précède on voudra bien conclure que les origines de la famille Arouet n'ont pas été établies jusqu'à présent d'une manière indiscutable. A notre époque, où l'on cherche à juste titre à connaître très exactement tout ce qui tient de près ou de loin à la personnalité des grands hommes, Voltaire, dont l'influence fut si considérable sur le bouleversement qui détruisit la vieille société française, mérite à ce titre qu'on s'intéresse tout spécialement à ses origines familiales et sociales.

(1) La Massonnerie semble, d'après le *Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres* de B. Ledain, devoir être identifiée avec la ferme actuelle de la Masurie, commune de Breuil-Chaussée. Elle relevait de Bressuire.

(2) Minutes d'Arouet, notaire à Saint-Loup.

CHAPITRE III

Le pays des Arouet : La Gâtine, Saint-Loup.

« La Gâtine, écrit M. Bélisaire Ledain, au début de son ouvrage sur cette contrée (1), occupe le centre du Poitou et forme la partie intermédiaire qui reliait deux circonscriptions appelées jadis Haut et Bas Poitou, auxquelles on la rattachait indifféremment avant l'arrêt du Conseil du 26 avril 1670, qui déclara que la ville de Parthenay ferait partie du Haut Poitou et que le Thouet serait la ligne de démarcation entre ces deux portions de la province. Couverte de bois, de landes et de haies épaisses, coupée par de nombreux ravins ou accidents de terrain, cette contrée, malgré le déboisement qui s'y est opéré depuis un demi-siècle et qui se continue toujours, offre encore à l'œil du voyageur et de l'artiste l'aspect le plus pittoresque, et la nature, en certains lieux, s'y revêt de beautés inattendues. Une chaîne de collines formant le plateau de Gâtine, la traverse du sud-est au nord-ouest. De ces hauteurs descendent trois rivières : Le Thouet, la Sèvre-Nantaise, la Vendée et une multitude de petits cours d'eau qui sillonnent le pays dans tous les sens et contribuent beaucoup à la fertilité de ses pâturages.

« La Gâtine contenait environ soixante paroisses ; son étendue était à peu près de quinze lieues en longueur et de dix lieues en largeur. Afin de préciser le mieux possible ses limites assez mobiles et arbitraires sur certains points, traçons une ligne fictive commençant à Cramard près Ayron, point extrême de la Gâtine du côté de l'Orient. De Cramard, la ligne prend la direction de Cherves, Thénezay, Aubigny, la Mairé, Gourgé, traverse le Thouet, gagne Amailloux, Clessé, la Chapelle-Saint-Laurent, Largeasse, la Chapelle-

(1) *La Gâtine historique et monumentale*. Parthenay, 1897.

Seguin, où elle rencontre la Sèvre-Nantaise. De ce point, la ligne enveloppe l'Absie, Saint-Paul-en-Gâtine, descend par le Busseau et la Chapelle-Thireuil vers l'Autise qu'elle atteint à Ardin. Elle enveloppe ensuite Béceleuf, va toucher la Sèvre-Niortaise pour prendre le vieux château de Coudray-Salbart, puis, remontant par une courbe rapide vers Germon, elle se dirige vers Saint-Georges-de-Noiné, la forêt de la Saisine, Vautebis et Vasles, d'où elle rejoint promptement Cramard, son point de départ. Les cantons modernes de Thenezay, Parthenay, Secondigny, Champdeniers, Mazières, une partie de ceux de Saint-Loup, Moncoutant, Coulonges, Menigoute, représentent aujourd'hui le pays que nous venons de délimiter, et dont nous voulons dérouler les annales ».

Si la délimitation de M. Bélisaire Ledain est rigoureusement exacte au point de vue de l'histoire féodale, il semble qu'elle soit trop étroite au point de vue géographique. I existe en réalité un pays présentant partout les mêmes caractères que la Gâtine dont M. Ledain a tracé les contours, qui s'étend au nord jusqu'à Thouars, au sud jusqu'à Melle. On pourrait à quelques écarts près l'inscrire dans un triangle dont les trois sommets seraient Thouars, la Chateigneraye et Melle. Le plus grand côté de ce triangle donnerait une ligne Nord-Sud joignant Thouars à Melle, mesurant 85 kilomètres environ, bordée sur la moitié de sa longueur par le fossé du Thouet. Le côté du triangle orienté dans la direction sud-ouest, de Melle à la Chateigneraye compterait 70 kilomètres et laisserait Niort en dehors de la Gâtine à hauteur de sa partie médiane. De la Chateigneraye à Thouars le plus petit côté du triangle (55 kilomètres) prend l'orientation ouest-nord. La Gâtine ainsi comprise se compose de l'élection de Parthenay, de celle de Saint-Maixent et de partie des élections de Thouars, de Poitiers et de Niort. Elle renferme les deux villes importantes de Parthenay et de Saint-Maixent. Mais elle effleure également trois centres remarquables : Thouars, Bressuire etMelle.

Parmi les localités de second ordre se placent à l'ouest en allant du nord au sud : Airvault, Saint-Loup, Menigoute, La Mothe-Saint-Heraye. A l'ouest en remontant vers le nord : Coulonges sur l'Autize, Secondigny, Moncoutant et Argenton-Chateau.

Ce pays de Gâtine comprend ainsi la plus grande partie du

département des Deux-Sèvres. Massif granitique, à la végétation vigoureuse il tranche nettement sur les plaines calcaires qui l'entourent au nord, à l'est et au sud. A l'ouest au contraire sa délimitation avec le Bocage est plus délicate et vaudrait qu'on l'établisse avec le plus grand soin.

Cette digression géographique n'est point inutile pour qui veut connaître le berceau des Arouet. Nous retrouverons au XVIIe siècle les enfants d'Helenus répandus dans toute la Gâtine : de Thouars, à la Chateigneraye, de Bressuire à la Mothe-Saint-Heraye. Toute cette région avait en effet la même culture, les mêmes productions, le même aspect, le même climat et les mêmes mœurs. Elle formait bien un pays à part, une petite patrie comme l'on dit aujourd'hui, dont les habitants se sentaient chez eux, à quelque coin de la région qu'ils s'installassent. L'exemple de la famille Arouet s'il est typique ne demeure point isolé. Les alliances étaient fréquentes entre Thouars, Airvault, Saint-Loup, Bressuire et la Chateigneraye : des déplacements temporaires ou définitifs résultaient de ces alliances et multipliaient encore les relations commerciales qui reliaient entre elles ces petites villes.

Or bien qu'au XVIIe siècle la Baronnie de Saint-Loup ou Fief-franc qui renfermait les paroisses de Saint-Loup, du Chillou et de Louin ait dépendu de la sénéchaussée et élection de Poitiers, elle était au siècle précédent rattachée à Parthenay (1). De plus les liens religieux qui l'englobaient dans le doyenné de Bressuire, partie lui-même du diocèse de la Rochelle l'attiraient encore du côté de la Gâtine.

De ce pays jadis impénétrable qui s'étendait du Thouet à la mer, la Gâtine formait l'avancée, le Thouet figurait le fossé, Saint-Loup s'étendait au bord du glacis. Quand les invasions s'étaient précipitées à travers ce vaste plateau qu'est le seuil du Poitou, seul passage ouvert du nord au sud entre le Massif Central et l'Océan, leurs derniers remous étaient venus effleurer les bords du Thouet. Les populations de Saint-Loup aux époques des grandes guerres n'avaient pas été foulées comme les habitants de la plaine, mais n'avaient partagé qu'en partie l'immunité que valait aux habitants du Bocage leur pays impraticable.

Les indigènes de Saint-Loup par leur situation frontière

(1) *Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres*, par B. Ledain.

entre la plaine calcaire et le Bocage granitique participaient du caractère des deux races très différentes que sont les Bas-Poitevins et les Hauts Poitevins. On n'ignore pas l'influence du sol sur la mentalité de ceux qui l'occupent. Plus un pays est difficile d'accès, plus les champs sont entourés de haies et de fossés interdisant toute communication avec les héritages voisins, plus les habitants sont attachés à leurs traditions et respectueux de la propriété. Les populations de la plaine montrent un caractère volontiers frondeur : elles convoitent trop souvent d'augmenter par la fraude un héritage qu'une simple borne délimite. Les premiers voient leurs cultures éternellement enserrées dans le même cercle de verdure ; les seconds dans l'immense tapis qui s'étend sous leurs yeux distinguent les changements qu'apporte à la fortune de chacun le travail ou l'habileté. Les uns tiennent pour la tradition, les autres pour le progrès et l'empreinte est tellement forte qu'aujourd'hui encore la topographie du département des Deux-Sèvres délimite les opinions politiques de ses électeurs.

Saint-Loup par la nature de son sol appartient à la Gâtine, mais il est trop près de la plaine pour n'en pas subir l'influence. Et il serait curieux de la rechercher cette influence — encore accentuée par les deux alliances parisiennes du père et de l'aïeul — dans le caractère de Voltaire. Surtout si l'on compare le caractère du grand philosophe à celui de son frère Armand. Il arrive parfois dans les races qu'une ascendance souvent fort lointaine prédomine au physique ou au moral chez un individu au point de le rendre absolument différent de ses plus proches parents. Armand Arouet « fou de dévotion » au dire de son père (1) se rattache bien au type bas-poitevin. Si les deux frères Arouet étaient nés cinquante ans plus tard et avaient vécu en 1793 dans quelque gentilhommière des environs de Saint-Loup, on peut conjecturer qu'Armand serait parti le Sacré-Cœur sur la poitrine à la suite de la Rochejacquelein, tandis que Voltaire fut devenu conventionnel ou tout au moins administrateur de district et notable sans-culotte.

Mais le but de ce travail n'est point d'étudier le caractère du roi des philosophes. Laissant ce soin à de plus compétents, nous nous bornons à réunir des matériaux qui permettront

(1) Voir l'article de M. Gazier sur « Le frère de Voltaire », dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1906.

peut-être à quelqu'autre de déterminer ce que l'âme de Voltaire dut à son ascendance poitevine.

N'est-il pas étrange, en effet, qu'aucun des très nombreux écrivains qui ont publié sur Voltaire et ses œuvres des centaines de volumes, n'ait songé à s'occuper quelques instants de cette gracieuse petite ville de Saint-Loup (1) berceau de l'aïeul du philosophe ?

Elle est bien déchue, certes, de son antique importance. Centre manufacturier jadis très actif, elle tirait sa richesse au XVIe et au XVIIe siècles de ses fabriques de gros draps de laine et surtout de ses nombreuses tanneries. En l'absence de tout document probant — les registres paroissiaux n'existant plus pour cette époque — il est permis d'évaluer sa population dans les toutes premières années du XVIIe siècle, à 2.000 à 2.500 habitants dont quelques-uns professaient la religion réformée. En 1720, époque où sa population avait considérablement diminué pour diverses causes : misère générale, émigration, inondations fréquentes, etc., elle contenait encore 364 feux et 1.500 habitants. Saint-Loup chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres en compte actuellement environ 1.200 dont la moitié seulement agglomérés.

C'est un frais paysage que celui qu'arrose le confluent du Thouet, avec le Cébron, torrent au nom biblique. La rive gauche des deux rivières est bordée de collines élevées dont les pentes à pic bornent brusquement l'horizon d'un rideau de verdure. Après avoir franchi les eaux tumultueuses du Thouet, on découvre à droite dans la plaine le vieux Saint-Loup. Si en débouchant sur la grande place on n'apercevait deux bâtiments tout neufs, — la très belle demeure construite par M. Bourdin, ancien notaire (2), l'un des derniers successeurs de Samuel Arouet sieur de la Coudre, et l'hôtel de ville

(1) Pendant la Révolution, Saint-Loup troqua son nom trop clérical contre celui de Voltaire.

(2) M. Bourdin conserve chez lui les minutes d'Arouet (1608-1643), de Perrin (1626-1668), de Suyre (1636-1677), de Lorrayne (1635-1653), de Suyre (Jacques) (1662-1698), etc., etc., que nous citerons au cours de ces pages. C'est grâce à son extrême obligeance qu'il a été possible d'en prendre connaissance, grâce aussi à l'aimable accueil de MM. Thabeault et Fiévé, notaires à Saint-Loup, que M. Baufine, auteur d'un remarquable ouvrage sur le notariat dans l'arrondissement de Parthenay, avait bien voulu prévenir des recherches que nécessitait ce travail. Les minutes des notaires de Saint-Loup prendront prochainement place aux Archives des Deux-Sèvres.

édifié récemment sur l'emplacement des vieilles halles en bois où les Arouet sans doute vendaient leurs cuirs —, on pourrait croire que le décor n'a point changé depuis l'an 1600.

« Sur la place de l'église, écrit M. Bélisaire Ledain au tome VII des Paysages et Monuments du Poitou, près de cet édifice et des halles qui lui font face, vient aboutir la rue principale venant de l'ancien pont détruit. Elle se développe ensuite depuis l'église jusqu'au pont de la route d'Airvault sur le canal, et présente dans cette partie un aspect tout à fait pittoresque et archaïque. Presque toutes les maisons qui la bordent remontent au xve et xvie siècles et sont demeurées intactes avec leurs étages surplombant les uns sur les autres, leurs pignons élevés et pointus surmontés de girouettes. Une maison, où est aujourd'hui l'hôtel du Parquet, en face des halles, servait autrefois d'auditoire à la sénéchaussée et avait été construite dans ce but au xve siècle par les seigneurs de Saint-Loup. La rue dont elle forme le coin descend à la rivière et à une promenade qui portait au xvie siècle le nom de Poulies, parce que les fabricants, alors très nombreux à Saint-Loup, y tendaient leurs draps. Le château est situé à l'extrémité nord de la ville, dans la partie la plus resserrée de la vallée qui s'élargit ensuite au milieu de belles prairies en descendant vers Airvault. La ville était fortifiée au moyen âge. On reconnaît le long du canal, non loin du pont, les restes de murailles et de quelques tours qui pourraient bien dater du xve siècle. »

M. le marquis de Maussabré, en restaurant récemment le vieux château de Saint-Loup, a contribué encore à restituer son antique cachet à cette localité. L'église où reposent les vieux Arouet, les maisons dont les façades ventrues, les virent circuler, tout rappelle à l'historien que le passé de quatre siècles nous marque encore de son empreinte et qu'il est prêt à fournir sa leçon à qui se donne la peine de l'interroger.

CHAPITRE IV

Le milieu social des Arouet.

Quels étaient-ils les habitants de ces demeures du xve et du xvie siècles dont les façades massives supportent sans fléchir les étages débordants ? Que savons-nous de la vie de ces bourgeois de petite ville, qui voilà trois à quatre cents ans franchissaient le seuil des portes ogivales, étroites et basses qui conduisaient aux vastes salles de ces vieux logis ? Jusqu'à présent nous en connaissons peu de chose en vérité, car l'histoire sociale est encore chez nous une nouveauté. Trop longtemps on a négligé de s'intéresser à la manière de vivre de nos ancêtres et des documents, du plus haut intérêt sur ce point, ont été détruits ou négligés. La généalogie, qui depuis quelques vingtaines d'années a cessé de compiler ou même d'inventer des légendes pour devenir une des branches, et non des moins exactes de la science historique, nous fournit à présent les renseignements les plus utiles à l'histoire sociale, notamment pour cette période de transformation que fut la deuxième moitié du xvie siècle. Quand le généalogiste est sincère l'origine véritable des familles, leurs rapports mutuels, leurs occupations, leur fortune, apparaissent, sous un jour parfois bien différent de celui sous lequel un observateur mal informé eût été porté à les juger.

« Au xive et xve siècles écrit M. Alfred Richard (1), dans l'avant-propos de son « Inventaire des Archives du château de la Barre (2) », pendant les guerres qui ravagèrent la France, bien des familles nobles disparaissent, les unes com-

(1) Actuellement archiviste du département de la Vienne.

(2) Chez Ch. Reversé à Saint-Maixent. Le château de la Barre est situé en Gâtine, près de Menigoute. Cet ouvrage en deux volumes, publié en 1861, a devancé de beaucoup la science d'une époque qui ne se piquait guère de connaître l'histoire sociale. On le dirait écrit d'hier.

plètement ruinées, d'autres éteintes. Alors des roturiers, de gros marchands des villes qui ont épousé filles de nobles, arrivent peu à peu à la noblesse par la possession suivie de fiefs dont ils rendent hommage ; beaucoup sont hommes de loi, sénéchaux des petites justices.....

« Le local habité dans les demeures de la noblesse, qui ne différaient souvent de la simple ferme que par l'écusson seigneurial sculpté sur la porte, se compose la plupart du temps de deux ou trois pièces, dans lesquelles, comme aujourd'hui dans nos campagnes, se trouvaient plusieurs lits. La chambre était en outre garnie d'une table, de bancs tournés, de quelques escabeaux, de marchepieds et surtout de coffres dans lesquels sont renfermés les vêtements, le linge et les titres de famille et de propriété... »

« La noblesse des champs était peu fortunée ; sa manière de vivre ne différait guère de celle des tenanciers, ses voisins : vers 1510, Pernelle Légier, à qui doit revenir un jour une fortune considérable, va tout enfant « en une petite robe » garder les oisons.

« Pour nous renseigner sur cette situation, il n'y a rien de plus précieux que les inventaires faits après décès : même au XVIIe siècle rien n'y respire le luxe, à l'encontre du mobilier du gros marchand, où les livres et objets précieux se retrouvent en grand nombre. »

Tout cela s'applique intégralement à la deuxième moitié du XVIe siècle avec cette différence pourtant que l'anoblissement à tierce foi ayant été rayé de la coutume, la longue possession des fiefs n'ouvrait plus les rangs de la noblesse aux roturiers. Il leur fallait pour y pénétrer acquérir quelqu'une des charges qui la conféraient. Poitiers était la grande ville la plus proche où l'on trouvât ces charges recherchées. Il en résultait que les riches bourgeois qui répugnaient à quitter leur Gâtine, continuaient leur commerce ou l'exercice de leur office de robe sans apporter à la noblesse l'appoint d'une fortune parfois considérable.

Pour se faire une idée exacte de ce qu'était cette bourgeoisie des petites villes de la Gâtine, il convient de se rappeler aussi que plus d'un de ses membres n'avait pas hésité au cours des guerres de religion, à monter à cheval et à faire campagne aux côtés des gentilshommes. Tel ce notaire de Parthenay, Généroux, qui a laissé des mémoires infiniment

curieux. Il est probable que les bourgeois catholiques de Saint-Loup firent de même et que leur courage contribua à préserver leur ville quand le seigneur de la Trémoille, commandant l'armée protestante du roi de Navarre, assiégea vainement Saint-Loup du 1er au 5 septembre 1588. Leur zèle s'était-il ralenti trois ans plus tard ou répugnaient-ils à résister au roi légitime ? En février 1591, le seigneur de Malicorne, gouverneur pour le roi en Poitou, prenait dans le château, Jean de Tusseau, seigneur de Malespine, qui occupait Saint-Loup depuis 1590 pour la Ligue (1).

Qu'on rapproche cette camaraderie de combat de la supériorité pécuniaire des bourgeois, il sera facile d'en conclure qu'en la vie de tous les jours ils marchaient de pair avec la petite noblesse et se confondaient souvent avec elle.

Les vieilles maisons de Saint-Loup en demeurent les témoins. Leurs rez-de-chaussée servaient sans doute de magasin et de boutique. Leurs larges et confortables escaliers de pierre tournants, les vastes salles ornées de monumentales cheminées qui forment les deux ou trois étages du logis, étaient disposées pour recevoir les mobiliers — luxueux pour l'époque — dont il a été question plus haut, et qui manquaient dans plus d'un manoir.

A étudier les principales familles de Saint-Loup dans les soixante-quinze années qui suivent 1550, on a bien l'impression qu'elles demeurent les maîtresses à peu près incontestées de leur petite ville.

La noblesse campagnarde ne pouvait, nous venons de le voir, leur porter ombrage. Et les hauts et puissants seigneurs étaient loin.

La baronnie de Saint-Loup appartient au milieu du XVIe siècle aux Gouffier. Les Gouffier comptent alors parmi les plus illustres familles de France. Leur chef Claude, duc de Roannez, séjourne à quelques lieues de Saint-Loup dans son magnifique château d'Oyron ; il néglige d'habiter celui de Saint-Loup. La Baronnie échoit à un de ses fils cadets, Claude Gouffier, comte de Caravas qui ne semble pas non plus avoir résidé souvent à Saint-Loup, bien que M. Bélisaire Ledain (1) lui attribue la construction du nouveau château en 1609. En 1631, les minutes du notaire

(1) *Paysages et Monuments du Poitou*, tome VII.

Perrin conservent la trace du passage de Très Haut et Puissant Seigneur Messire Louis Gouffier de Boisy, Comte de Caravas et de Passavant, Baron de Pouzauges, Saint-Loup et Cremilles, le dernier seigneur de la famille Gouffier. Il ne dut séjourner que quelques semaines au château à en juger par l'activité qu'il déploya à régler ses affaires.

A une lieue de Saint-Loup, la baronnie d'Airvault est aux mains des Yzoré, marquis de Pleumartin. Ces puissants seigneurs jugent trop étroit le château-fort qui abritait les Liniers et ne résident pas à Airvault.

Les deux baronnies voisines sont donc gouvernées par les agents des seigneurs : sénéchal et procureur fiscal pour l'administration et la justice, receveurs ou fermiers généraux pour la gestion. Et ces agents appartiennent tous à la bourgeoisie, et presque sans exception à la bourgeoisie locale.

A Saint-Loup ces personnages sont de la parenté ou de l'entourage des Arouet. En 1549, le juge châtelain est Antoine Clabat, fils de Jacques, bourgeois de Saint-Loup (1), d'une famille depuis longtemps établie dans le pays. Nous retrouverons les Clabat en relations d'affaires avec Helenus Arouet au sujet de la seigneurie de la Routte.

Jean Montault est receveur de la baronnie en 1547 (2), père sinon aïeul de Marie Montault, première femme d'Helenus Arouet, il était encore receveur quand il passa bail le 13 juin 1559 (3) avec Pierre Marteau, laboureur à bœufs pour la métairie du Puy-Terroys (4). Helenus Arouet deviendra lui aussi seigneur du Puy-Terroys (5) qu'il tenait évidemment du chef de sa première femme descendante de Jean Montault.

Mathieu Camus est procureur fiscal de Saint-Loup en 1594 (6). Son fils Hillaire, s^r du Coulombier, avocat en parlement et au siège présidial de Poitiers, occupera dans la première moitié du XVIIe siècle le poste de sénéchal, juge ordinaire de la ville et baronnie de Saint-Loup (7). Les Camus devaient resserrer par une alliance les liens d'amitié qui les

(1) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome II, p. 504.
(2) *Paysages et Monuments du Poitou*, tome VII.
(3) Archives des Deux-Sèvres, E 1942.
(4) Aujourd'hui Puyterré, village près de Saint-Loup.
(5) Archives des Deux-Sèvres, E 1942.
(6) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome II, p. 113.
(7) Minutes de Suyre, 24 novembre 1655.

unissaient aux Arouet, Gabriel Camus, s^r du Coulombier, fils du sénéchal et Jacques Suyre, greffier de la ville et baronnie de Saint-Loup, fils de René et d'Hélène Arouet, épousèrent les deux sœurs, Renée et Mathurine Pallu, filles de Mathurin Pallu, s^r de la Martinière et de Catherine Charrier (1). Un Camus, peut-être frère de Mathieu, remplissait les fonctions de notaire de la baronnie de Saint-Loup, en 1553 et en 1572 (2).

Parmi les autres notaires de la ville nous trouvons Baranger en 1551 (2), Ogeron en 1571 (2), Lorrayne à la fin du du xve siècle, Bessonneau en 1612 (3), Berthonneau en 1617 (4), et Samuel Arouet de 1608 à 1643 (4). Tous ces personnages sont liés à Helenus Arouet par des relations de famille, sinon par des liens de parenté.

Georges Ogeron, licencié ès lois, s^r du Petit-Moiré est sénéchal de Saint-Loup en 1584. Sa femme Renée Pouzineau est proche parente des Arouet. Georges Ogeron, du chef de sa femme transige avec les Arouet le 8 avril 1584 pour le partage d'une métairie sise au village de Jumeaux qui appartenait depuis plusieurs générations à la famille Pouzineau (5). Philippe Ogeron, seigneur de Moiré, fils de Georges, s'apparentera de nouveau aux Arouet en épousant Catherine Pavin, fille de Paul Pavin, s^r de la Maison Neuve Molay et de Catherine Parent, cousine des Arouet par sa mère.

Hilaire Baillif, fermier général de l'abbaye d'Airvault, paraît également dans cette pièce de 1584, comme curateur de Renée et de Marie Pouzineau avant leur mariage avec Georges Ogeron et Bernard Blouyn. Il semble bien qu'il était de la même famille que Vincent Bailly ou Baillif, s^r de la Cantière, qui épousa Françoise Arouet, fille d'Helenus (6).

Nous venons de rencontrer un fermier général. Il importe

(1) Notes généalogiques sur une branche de la famille Pallu. Société française d'imprimerie et librairie. Poitiers, 1899.

(2) Papiers de la Maisonneuve-Molay communiqués par Me Baufine, notaire à Parthenay.

(3) Archives des Deux-Sèvres, E 1942.

(4) Minutes d'Arouet, notaire à Saint-Loup.

(5) Archives de la Vienne, E^N 233.

(6) Cet Hilaire Baillif n'était probablement pas le père du Sr de la Cantière, car le *Dictionnaire des Familles du Poitou*, tome II, p. 248, cite ses trois enfants, François, Philippe et Marguerite, qui furent condamnés par arrêt du Parlement de Paris en date du 4 décembre 1599 à payer 1.012 écus 5 s. 6 d. à Georges Ogeron pour solde du compte de curatelle de sa femme Renée Pouzineau.

de dire un mot de cette profession qui avec celle de marchand tanneur paraissent les plus considérées et les plus lucratives pour les bourgeois de Saint-Loup qui ne sont pas de robe.

Les revenus d'une seigneurie — nous ne parlons pas de ceux des domaines — étaient infiniment complexes à recouvrer. Sans compter les dîmes inféodées grandes et petites, la première levée sur les poulains, veaux, agneaux, toisons et gorreaux, la seconde frappant les blés liés et déliés, les laines, les lauffects (fils préparés pour faire la toile), lins, chanvres, potages (pois, fèves, navets et autres légumes) (1) qui étaient perçues en nature à moins qu'il ne fut convenu d'un abonnement annuel ; sans parler des droits de terrage et de complant, le principal revenu des terres nobles se composait des cens et rentes.

Or si le cens se payait en principe en deniers, ces deniers étaient parfois transformés en nature. La rente, elle, se réglait presque toujours en blé, en seigle, en chapons ou gélines. Vu le nombre des censitaires il était difficile de recueillir leurs devoirs : si un petit seigneur dévorait au long de l'année les volailles et les céréales de ses rentes, et les touchait lui-même, il n'en pouvait être de même dans un grand fief où le seigneur ne résidait pas. Deux systèmes se présentaient : la régie directe au moyen d'un fonctionnaire nommé receveur. C'est ce système que nous avons vu appliquer à la baronnie de Saint-Loup au milieu du XVIe siècle avec Jean Montault, ou bien la mise en ferme à prix certain.

Le fermier général d'une baronnie comme celle de Saint-Loup et de Crémilles devait être un homme riche, pour avancer en argent au baron les rentes qu'il recueillait en nature, et un homme actif pour se débarrasser avec bénéfice des grains et animaux qu'il avait reçus. L'affaire était tellement importante qu'en général une société de fermiers généraux en prenait l'entreprise. En 1527, Gabriel Pidoux, Jean Frère et Nicole Clabat afferment à Hélène de Genly dame de Saint-Loup (2). Ce bail nous apprend que la dame s'est réservé seulement les nominations, dispositions et patronages de tous bénéfices et offices, comme aussi le château et les douves qui l'entourent « que les fermiers pour-

(1) *Inventaire des Archives du Château de la Barre.* Avant-propos.
(2) Archives des Deux-Sèvres, E 1877.

ront demeurer audit château, mais ils devront s'en déloger chaque fois que ladite dame voudra y venir. » C'était en somme pour eux tenir la place du seigneur et on saisit sans peine la situation d'hommes dont tous les habitants d'un pays, — temporairement il est vrai — dépendaient. Du reste à examiner les personnages que nous venons de citer, nous verrons qu'ils sont les auteurs de la fortune de leurs familles.

Jean Frère — dont la descendance mâle existe encore — donna naissance à une puissante famille bourgeoise qui tint un rang distingué en Thouarsais. Sa fille Jacquette, épousa Pierre Montault, receveur du château de Saint-Loup en 1538, père sans doute de Jean Montault. Gabriel Pidoux semble également avoir été le gendre de Jean Frère. Les Pidoux n'ont pas tardé à acquérir la noblesse et à prendre place parmi les meilleures maisons du Poitou (1). Quant à Nicole Clabat il ne paraît autre que Nicolas Clabat. Ec. seigneur de la Routte, maire de Poitiers en 1532, qui de ce fait devint noble ainsi que sa lignée (2).

Les fermiers généraux alternent à Saint-Loup avec les receveurs au cours du XVIe siècle ; Jean Baguenard, déjà receveur, prend la ferme pour neuf ans, l'année 1561 (3) : En 1631, Pierre Garault et Mathurin Pallu (4) sont fermiers généraux de la baronnie. Paul Pavin, sr de la Fuye, se trouve en 1625 fermier général de la seigneurie du Coudray et demeure au château de Louin (4). Il est proche cousin d'Helenus Arouet cas son père Paul Pavin, Sr de la Maison Neuve Molay a épousé Catherine Parent. L'aïeul Pierre Pavin, marchand à Saint-Loup possédait déjà de nombreuses terres à la Maison Neuve Molay dès 1551 (5). Ces trois générations de Pavin semblent s'être enrichies dans les fermes générales. Jean Pavin, sr de Beaumont, descendant des srs de la Maison Neuve Molay, anoblira sa branche en devenant maire de Poitiers en 1647 (6).

Les marchands tanneurs font eux aussi partie de la bourgeoisie. Il semble qu'au XVIe siècle, à cette époque de guerre,

(1) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome III, p. 197.
(2) *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, tome II, p. 5.
(3) Archives des Deux-Sèvres, E 1877.
(4) Minutes d'Arouet.
(5) Papiers de la Maisonneuve-Molay.
(6) Généalogie autographiée des Pavin avec blasons. Bibliothèque de Niort.

où l'on porta moins de pourpoints de soie que de corselets de buffle, les tanneurs aient tenu dans la société la place qu'occupèrent aux deux siècles suivants les marchands de « draps et soyes ». Le commerce des « marchands cuirassiers », comme on les appelait souvent au XVIe siècle, nécessitait une mise de fonds considérable pour un temps où l'argent se faisait rare. Les procédés de tannerie étaient très lents et il s'écoulait de un à deux ans avant que le produit brut, devenant un produit manufacturé et négociable fit rentrer avec bénéfice l'argent avancé. A Saint-Loup les tanneurs, à leurs tanneries proprement dites, joignent des moulins à tan. Les bords du Thouet sont leur chose et on peut présumer qu'ils habitaient les maisons du côté droit de la grande rue en allant du château vers l'église dont les jardins s'étendent jusqu'à la rivière. Ces demeures sont du reste les plus vastes et les plus belles.

Daniel Perreau, marchand tanneur, a épousé Esther Ferré, sœur ou cousine germaine de Samuel Ferré Ec. Sr de la Fayolle (1). Mort avant 1618 (1) il pourrait être le fils de Mathurin Perreau, époux de Jeanne Arouet, mort avant le 8 avril 1584 (2).

Pierre Pavin, neveu de Paul Pavin, sr de la Maison-Neuve Molay, appartient à la même profession qu'Helenus Arouet. De même peut-être Mathurin Pallu avant son mariage avec Marie Pavin, sœur de Pierre (4).

Les Suyre, famille à deux reprises alliée aux Arouet, fournissent des membres à la corporation, tel Jacques Suyre, fils de René et d'Hélène Arouet (1), marchand tanneur en 1613. Il épousa Antoinette Lorrayne et maria le 20 mars 1634 (3) son fils René, greffier de la Ville et baronnie de Saint-Loup, avec Helène Arouet, fille d'Helenus.

Deux générations d'Arouet s'adonnèrent à l'industrie de la tannerie : Helenus Arouet, mort en 1625 et son fils Helenus, mort en 1631.

Dans tous les actes, les familles que nous venons de citer reçoivent des qualifications qui prouvent l'estime dans laquelle

(1) Minutes d'Arouet.
(2) Archives de la Vienne, En 233.
(3) Minutes de Perrin.
(4) Contrat de mariage du 23 juin 1602, passé à Saint-Loup devant Lorrayne, notaire. (Archives de la famille Pallu.)

elles étaient tenues. Le titre de maître n'est pas réservé seulement aux gens de robe : il s'applique à tout notable bourgeois : Honorable homme ou honneste personne détermine indistinctement robins et marchands, la première qualification paraissant plus flatteuse que la seconde. « Sire » s'emploie pour les marchands, précédé ou non d'honorable homme ou d'honneste personne. Quand un bourgeois se sent sur le chemin de la noblesse : un Clabat, un Pidoux, un Ogeron, un Pavin, un Camus, il se fait donner sans hésiter du « noble homme ». Pierre Arouet, devenu avocat du Roi en l'élection de Thouars, agira de même (1).

Les femmes de la bourgeoisie, des environs de 1600 jusqu'au milieu du siècle, reçoivent toutes la qualification de « dame» : « damoiselle » désigne plutôt les femmes nobles.

De ce qui précède qu'on veuille bien retenir au moins ceci : les Arouet, marchands tanneurs, n'étaient point, comme on serait porter à le penser, de petits boutiquiers d'une infime bourgade. Ils comptaient à la tête d'une classe moyenne riche et solidement établie. De cette classe moyenne — des parents et amis des Arouet — quatre familles sortirent dès le début du XVIIe siècle pour entrer dans la noblesse par les charges les plus honorables. Les Clabat, les Pidoux, les Ogeron et les Pavin ont compté parmi les bonnes maisons de leur province. Quant aux Arouet on ne saurait oublier qu'ils se sont éteints en la personne d'un gentilhomme de la chambre du Roy. Qui sait si ce titre qui faisait de lui un noble authentique n'a pas été, — au fond, — plus sensible à Voltaire que bien des adulations ?

(1) Minutes d'Arouet, 1er septembre 1631.

CHAPITRE V

Les premiers Arouet.

Sous la cote E^N 233, les archives du département de la Vienne renferment une pièce de la plus haute importance pour la généalogie des Arouet.

Il s'agit d'une transaction passée à Airvault, par devant Vaillant, notaire en la cour du scel de ladite baronnie, en la maison d'Hilaire Baillif, fermier général de l'abbaye d'Airvault, le 8 avril 1584.

Cette transaction termine de longs procès qui s'étaient plaidés en la cour ordinaire et présidiale de Poitiers. Au début de ces procès les parties principales étaient :

Marie Parent, veuve de feu Pierre Arouet, Jehanne Amaugier, veuve de feu Nicolas Arouet, demeurant à Airvault, chacune : « tant en son nom que comme tutrice naturelle de ses enfants et dudit feu », Jehan Arouet et René Suyre, demeurant à Saint-Loup, à cause d'Hélène Arouet, sa femme, d'une part.

Hilaire Baillif, au nom et comme curateur de Renée et de Marie Pouzineau, filles et héritières de feu Claude Pouzineau, d'autre part.

Les Arouet réclamaient le partage d'une métairie sise au lieu de Jumeaux (1) qui était : « tant du patrimoine ancien de Thomas Pouzineau, de Phelippes Pouzineau et Andrée Beaufils, père et mère dudit Thomas qui partagea avec ses cohéritiers le 14 juin 1520, que des acquêts de Mathurin et Claude Pouzineau ».

Quand intervint la transaction du 8 avril 1584, Helenus Arouet se porta fort pour sa mère Marie Parent, Jehan Arouet agit tant en son nom que comme curateur des enfants

(1) Commune des Deux-Sèvres, près d'Airvault.

de feus Me Mathurin Perreau et de Jehanne Arouet, sa femme. Marie Parent et Jehanne Amaugier se portèrent fortes pour les enfants des défunts Pierre et Nicolas Arouet.

Georges Ogeron, licencié ès-lois, sénéchal de Saint-Loup, époux de Renée Pouzineau, se fit fort pour Bernard Blouyn, époux de Marie Pouzineau.

De cette pièce des archives de la Vienne il semble résulter :

1° Qu'un Arouet, tige de ceux que nous allons étudier, avait épousé vers 1520 une Pouzineau, probablement fille de Philippe Pouzineau et d'Andrée Beaufils, sœur de Thomas Pouzineau.

2° Que deux branches sortirent de cette union Arouet-Pouzineau : l'une ayant pour auteur Pierre Arouet, époux de Marie Parent, dont nous parlerons très amplement plus loin. L'autre descendant de Nicolas Arouet, époux de Jehanne Amaugier.

La descendance de Nicolas Arouet et de Jehanne Amaugier n'a pour nous qu'un très médiocre intérêt (1). De plus nous ne savons rien d'absolument précis sur son compte. A titre d'indication seulement, nous citerons, — sans affirmer en quoi que ce soit leur filiation, — comme enfants présumés de Nicolas Arouet :

a) *Jehan Arouet* qui paraît dans les procès qui précèdent la transaction du 8 avril 1584. Il était majeur avant cette époque. La collection de M. Gabriel Martin possède une pièce du 8 avril 1595 dans laquelle il figure comme partie dans un procès relatif au ténement de la Vivardière (2).

Jehan Arouet semble le père de Samuel Arouet, Sr de la Coudre, procureur et notaire à Saint-Loup de 1608 à 1643, dont les précieuses minutes sont bien souvent citées au cours de ce travail. Samuel Arouet (3), épousa Mathurine Texier, fille de Paul Texier et de Radegonde Amblard.

b) *Hélène Arouet* était, avant le 8 avril 1584, femme de René Suyre, marchand à Saint-Loup. Après avoir figuré aux procès avec les Pouzineau, elle paraît encore le 8 avril 1595 comme partie dans le procès du ténement de la Vivardière. Elle était

(1) Aussi négligerons-nous volontairement les registres paroissiaux de Saint-Loup qui ne commencent qu'en 1664. Avant le 24 mai 1664 Catherine Arouet était la femme de Joachim Favreau, greffier royal. (Reg.)

(2) Près Airvault.

(3) *Dict. des familles du Poitou*, tome I, p. 116.

veuve à cette époque. Avant 1620 elle décéda, et ses enfants étaient alors : Jacques Suyre, marchand tanneur à Saint-Loup, époux d'Antoinette Lorrayne ; Françoise Suyre, veuve de Me Jozias Olivier, notaire à Parthenay ; Marie Suyre, femme de Pierre Rougier, marchand à la Mothe Saint-Heraye ; Jehanne Suyre, veuve de Me Charles Berthonneau, notaire à Saint-Loup ; René Suyre marchand de draps à Saint-Loup, qui avait épousé Catherine Parent le 8 décembre 1613 (1).

c) *Jehanne Arouet*, femme de Me Mathurin Perreau. Nous avons vu que le 8 avril 1584 leurs enfants orphelins avaient pour curateur Jehan Arouet.

d) *Bonaventure Arouet* qui rendait le 21 mai 1599 une déclaration d'héritage au château d'Airvault comme époux de Marguerite Pellisson (2).

Jehanne Amaugier après son veuvage habitait Airvault. Elle appartenait personnellement à une famille de cette localité. Il est probable que son mari Nicolas Arouet habitait lui aussi Saint-Loup. Du reste la fusion la plus intime existait entre les populations des deux petites villes voisines.

Cette branche des Arouet semble avoir disparu d'Airvault au début du XVIIe siècle.

(1) Minutes d'Arouet.
(2) *Dict. des familles du Poitou,* tome I, p. 116.

CHAPITRE VI

Pierre Arouet. — Helenus Arouet et ses enfants.

Ici commence la filiation suivie, indiscutable, de Voltaire.

Premier degré.

Pierre AROUET, sans doute habitant de Saint-Loup, dont la profession nous est inconnue, épousa Marie Parent.

Les Parent appartenaient à la meilleure bourgeoisie de Saint-Loup et des environs. Nous les retrouvons alliés aux familles que nous connaissons déjà.

Me Berthomme Parent, procureur du Roi aux eaux et forêts en Poitou, et Paul Pavin, sr de la Maisonneuve-Molay à cause de Catherine Parent sa femme, paraissent dans un procès du 8 avril 1595 (1) comme héritiers de Me Pierre Parent.

Le 8 décembre 1613, pardevant Arouet, notaire à Saint-Loup, se passait le contrat de mariage de René Suyre, fils de René Suyre et d'Hélène Arouet avec Catherine Parent, fille de défunt honorable homme Me René Parent, sr de la Bouttetière et de De Jacquette Frère.

Le 1er octobre 1644 Jean Pavin sr de Beaumont pair et échevin de la Maison commune de Poitiers (dont il sera maire trois ans plus tard) passe un acte à Saint-Loup (2) relatif aux droits que lui avait cédés sa tante De Catherine Pouget veuve de François Parent sr de Nesde. Il est question dans

(1) Pièce de la collection de M. Gabriel Martin.
(2) Minutes de Suyre.

cette pièce d'un membre de la famille Parent qui était alors avocat au présidial de Poitiers.

L'alliance de Pierre Arouet avec Marie Parent nous est une preuve de la considération dont jouissaient déjà les Arouet au milieu du XVIe siècle.

Pierre Arouet était mort avant le 8 avril 1584 (1) date à laquelle son fils Helenus se portait fort pour sa mère veuve. Il laissait des enfants mineurs parmi lesquels Helenus seul nous est connu.

Deuxième degré.

Helenus AROUET, marchand tanneur à Saint-Loup paraît dans un grand nombre d'actes.

Il s'est marié deux fois dont la première à Marie Montault. Plus haut nous avons parlé de Pierre et de Jean Montault successivement receveurs du Château de Saint-Loup au XVIe siècle. Marie Montault semble être morte très peu de temps après avoir donné le jour à une fille qui sera mentionnée plus loin.

Helenus Arouet ne tarda pas sans doute à se remarier à Jacquette Marceton.

Cette famille Marceton dont le nom s'écrit également Marcheton était fixée en la ville de Thouars. Dès la fin du XVIe siècle elle se montre fort nombreuse. Nos recherches dans les registres des trois paroisses de Thouars ne nous ont pas permis de retrouver le mariage d'Helenus Arouet, ni même de déterminer le nom des parents de Jacquette Marceton.

Du reste les Marceton étaient si prolifiques qu'ils avaient envahi également Bressuire et ses environs. Pierre Marcheton demeurant en cette ville fait déclaration pour une maison le 29 janvier 1585 (2). Jacquette Amelin était sa veuve quelques années plus tard (3). Dès 1559 Jacquette Marcheton, veuve de Jacques Sotreau, faisait déclaration pour deux maisons (4), et Gratienne Marcheton paraît comme veuve

(1) Archives de la Vienne, E° 233.
(2) Archives des Deux-Sèvres, E 1316.
(3) Archives des Deux-Sèvres, E 1311.
(4) Archives des Deux-Sèvres, E 1315.

d'Etienne Thibault le 25 mai 1579 (1). René Marcheton, marchand hôtelier au bourg de Saint-Varent, passe un acte le 29 février 1609 devant Chaigneau, notaire à Thouars (2).

Il ne semble pas douteux que la ville de Thouars ait été le berceau de Jacquette Marceton, bisaïeule de Voltaire. Helenus Arouet y fit de nombreux séjours, et nous verrons qu'il y testa.

Saint-Laon est la paroisse des Marceton. Là se trouve leur enfeu familial (3), au-dessous du crucifix. Ils seront enterrés plus tard devant l'autel de Notre-Dame (4). Parfois on les transporte à Saint-Médard, mais il semble alors que ce soit dans les tombeaux d'autres familles (5).

Honneste homme Sire René Marceton était avant 1591 paroissien de Saint-Laon et époux de René Maubouchcr (6). Leur fille Jeanne, le 15 novembre 1617, épouse de Me Jehan Escot, sr de la Guignonnière, procureur à Thouars, lui donnait un enfant dont le grand'père René Marceton fut parrain (7).

Sire Pierre Marcheton se marie à Notre-Dame du Château le 22 avril 1597. Marie Marcheton est femme de Me Olivier Vincent le 24 juillet 1591 (8) et Marguerite Marceton, femme de Me Antoine Potin, Me apothicaire, le 15 juillet 1608 (8). Me Laurent Girard, procureur en la ville de Thouars, a un enfant le 30 octobre 1617 de Charlotte Marceton (9). De Renée Marceton mourra le 13 mai 1621 en donnant le jour à une fille de Me Louis Bertrand sr de la Freminière.

Comme les Arouet, comme les Parent, les Marceton

(1) Archives des Deux-Sèvres, E 1755.

(2) Papiers de la Maisonneuve-Molay.

(3) 8 décembre 1616. Inhumation d'honneste fille Perrine Marceton « ensepulturée au-dessous du crucifix avec ses prédécesseurs » (Reg. de Saint-Laon de Thouars).

(4) 2 mai 1630. Inhumation de sire Claude Marceton, maître apothicaire (Reg. de Saint-Laon de Thouars).

(5) 25 octobre 1613. Inhumation de Charlotte Marceton devant l'autel Saint-Jacques à Saint-Médard (Reg. de Saint-Médard de Thouars). 14 novembre 1617. Inhumation de Charlotte Marceton en la chapelle Saint-Jacques à Saint-Médard (Reg. de Saint-Laon). 19 décembre 1623. Inhumation de Marie Marceton « ensepulturée à Saint-Médard près de sa défunte mère » (Reg. de Saint-Laon).

(6) Reg. de Saint-Laon, 8 août 1591, 6 octobre 1595.

(7) Reg. de Notre-Dame-du-Château.

(8) Reg. de Saint-Médard.

(9) Reg. de Saint-Laon.

tiennent un rang honorable dans la bourgeoisie locale. Et Thouars, capitale d'une duché-pairie considérable siège d'une élection et de la prévôté du Bas-Poitou, fourmille de magistrats, d'avocats, de notaires et de procureurs.

Helenus Arouet de par lui-même, et ses deux mariages, jouissait d'une belle fortune. Il possédait, nous l'avons vu, la seigneurie de Puyterré ou Puyterroys. En 1630 (1), Jacquette Marceton, devenue veuve, cédait à François Pinault, juge sénéchal de l'abbaye d'Airvault, une pièce de terre dépendant de la métairie de Puyterré située au lieu appelé les Terres Rouges pour amortir une rente due à la seigneurie de la Routte (2).

Cette seigneurie de la Routte appartint, elle aussi, à Helenus Arouet. Mais pendant si peu de temps qu'on est en droit de se demander si, à son industrie de tanneur, Helenus ne joignait pas la spéculation sur les biens.

Le 30 août 1612 (1) par devant Mes Arouet et Bessonneau, notaires à Saint-Loup, Claude Clabat Ec. sr de la Routte, demeurant à Poitiers, vendit à Helenus Arouet, moyennant « 4.000 livres tournois payées presentement »... « la maison noble terre et seigneurerie et mestairie de la Routte audit escuier apartenant sise et située en la paroisse de ce lieu de Saint-Loup ».

Mais le 21 juin 1615 (1) par acte passé à Poitiers, devant Mes Aubineau et Goubault, Nicolas Clabat, sr de la Geffardière, frère cadet de Claude, racheta à Helenus la seigneurie de la Routte.

Helenus Arouet, avons nous dit, faisait de longs séjours à Thouars, pour veiller sans doute aux intérêts de Jacquette Marceton. Pendant l'un de ces séjours il fit son testament par devant Pairaudeau et Civray le 28 juillet 1618 (3). Il avantageait chacun de ses enfants du second lit d'une somme de 600 livres tournois, avantage dont ceux-ci ne semblent pas avoir joui sans difficulté. Les contestations qui en résultèrent nécessitèrent un acte du 4 octobre 1625 (4) où se trouve consi-

(1) Archives des Deux-Sèvres, E 1842.

(2) La maison noble de la Routte est située sur la route d'Airvault, à la sortie de Saint-Loup.

(3) Minutes de Civray conservées en l'étude de Me Girardeau, notaire à Thouars.

(4) Minutes d'Arouet.

gnée la date du décès d'Helenus Arouet. Il mourut le 2 juillet 1625. Nous n'avons pas retrouvé son inhumation dans les registres de Thouars et cependant son nom ne figure pas sur la plate tombe des Arouet, enterrés à Saint-Loup, qui recouvrait notamment les restes de Jacquette Marceton.

Helenus Arouet de son mariage avec Marie Montault n'eût qu'une fille :

1° *Marie Arouet* qui se maria deux fois ; la première à Jacques Gaultier, procureur fiscal de la Motte Saint-Heraye, fils de Jonas, sergent royal et de Marie Bonneau, la seconde à Isaac Fraigneau, s^r de la Guillonnière, maître chirurgien dans la même ville, fils de Légier, notaire royal à Exoudun et de Jacquette Nicodon.

Marie Arouet figure en plusieurs actes passés par devant Arouet, notaire à Saint-Loup, de 1627 à 1632, relatifs à des questions successorales (1).

De l'union d'Helenus Arouet avec Jacquette Marceton naquirent sept enfants, Helenus, Pierre, François, Jean, Mathieu, Françoise et Hélène, ce qui porte à huit le nombre des descendants d'Helenus :

2° *Helenus Arouet*, marchand tanneur à Saint-Loup, succéda à son père dans son industrie. D'après son épitaphe il serait né en 1599. Il figure dans l'acte du 4 octobre 1625 relatif au testament de son père (1). Il avait épousé Perrine Massé qui agit comme sa veuve dans un acte passé devant Arouet notaire à Saint-Loup en juillet 1631. D'après Benjamin Fillon, leur contrat de mariage aurait été reçu le 13 août 1630, et Perrine Massé serait fille d'André Massé, s^r de Saint-Germain, avocat, et de Jehanne du Gué. Helenus Arouet mourut sans hoirs. Sa succession fut partagée par ses frères et sœurs du second lit le 1er septembre 1631 (1). Il était

(1) Minutes d'Arouet.

mort le 15 juin précédent âgé de 32 ans et avait été enterré en l'église de Saint-Loup.

3° *Pierre Arouet* figure dans l'acte du 4 octobre 1625 (1). Le 2 août 1628 il était procureur fiscal du Comté de Secondigny et des chatellenies des Mothes-Coupoux de Brisson, Hérisson et la Chapelle Saint-Laurent. Il se sentit attiré vers le pays de sa mère et épousa à Thouars, paroisse Saint-Médard, le 9 janvier 1628, Marie Suzanne (2), fille de Jacques Suzanne, d'une famille bourgeoise depuis longtemps fixée dans la ville. Le 4 juillet 1628 les époux se firent donation mutuelle de leurs biens par devant Arouet notaire à Saint-Loup (3). Pierre Arouet était encore procureur fiscal à cette date. Mais il ne tarda pas à occuper la charge plus honorifique d'avocat du Roi en l'élection de Thouars. Il vint s'installer dans cette ville au début de 1629 et y demeura jusqu'en 1633. Nous perdons sa trace depuis cette époque jusqu'au 21 mars 1655, date à laquelle il assiste au mariage de sa nièce Françoise Arouet (3). Il était alors procureur fiscal de la ville et baronnie de Bressuire.

Pierre Arouet et Marie Suzanne eurent quatre enfants pendant leur séjour à Thouars.

a) Jacques, baptisé le 4 mars 1629 à Saint-Médard (4).
b) Marie, baptisée le 17 avril 1630 à Saint-Médard.
c) Aymery, baptisé le 5 juillet 1631 à Saint-Médard.
d) Jehanne, baptisée le 6 juin 1633 à Saint-Laon (5).

4° *François Arouet*, aïeul de Voltaire, qui suivra au IIIe degré.

5° *Jean Arouet*, s^r^ de la Massonnerie (6), était absent de Saint-Loup quand fut passé l'acte du 4 octobre 1625 précé-

(1) Minutes d'Arouet.
(2) Reg. de Saint-Médard de Thouars.
(3) Minutes de Suyre.
(4) Reg. de Saint-Médard de Thouars.
(5) Reg. de Saint-Laon de Thouars.
(6) Voir note page 15.

demment cité. Il était déjà Me apothicaire le 1er septembre 1631 date du partage des biens de son frère Helenus, et semble avoir exercé dès cette date sa profession à Saint-Loup, bien que le Dictionnaire des familles du Poitou le signale comme demeurant en 1635 au lieu noble de la Coudraye, Pe d'Aubigny, juridiction de Saint-Loup.

Jean Arouet s'est marié deux fois : la première à Catherine Chaigneau, fille d'Etienne Chaigneau ; la seconde à Renée Berthaudeau, fille de Guy Berthaudeau et de Madeleine Gaultre. Le contrat de cette dernière union fut passé le 7 septembre 1634 (1) devant Lamberteau et Esperon, notaires à Coulonges-les-Réaux (2).

Jean Arouet vivait encore le 13 février 1666 (3) ; il était mort avant le 1er septembre 1667 (1) date où sa succession était ouverte. Le partage donna lieu à plusieurs actes passés par ses enfants le 9 octobre suivant devant Suyre, notaire à Saint-Loup.

Jean Arouet eût quatre enfants dont une fille du premier lit.

a) Françoise Arouet qui épousa à Saint-Loup, le 21 mai 1655, Pierre Jacquet, docteur en médecine à Mirebeau, fils d'Antoine Jacquet, docteur en médecine de l'Université de Poitiers, demeurant à Mirebeau. Leur contrat de mariage fut reçu par Suyre (4). Françoise Arouet partagea les biens de son père en 1667.

b) Jean Arouet était mort sans hoirs le 13 février 1666 quand son père annula à cette date la donation qu'il avait faite à Marie Arouet, sa fille, femme de Pierre Rochard (5).

c) Marie Arouet épousa par contrat du 17 janvier 1663, reçu par Suyre notaire à Saint-Loup (4), Pierre Rochard, Me apothicaire à Saint-Loup, fils de Pierre Rochard, sr de Piedmolet et de Jehanne Chaigneau.

d) Helenus Arouet naquit vers 1638. Suivant l'exemple de son oncle François Arouet, il se rendit à Paris pour y faire du commerce. Il se qualifie bourgeois de Paris et marchand

(1) Minutes de Suyre, 1er septembre 1667.
(2) Aujourd'hui Coulonges-sur-l'Autize, chef-lieu de canton du département des Deux-Sèvres.
(3) Minutes de Perrin.
(4) Minutes de Suyre.
(5) Minutes de Perrin.

dans les actes passés en 1667 (1) pour la succession de son père. Son domicile à Paris se trouvait P^e Saint-Eustache quand il épousa le 27 avril 1670 à Saint-Germain l'Auxerrois, Marie Demion, qui lui donna deux enfants baptisés dans cette même paroisse : Helenus-Mathieu le 27 septembre 1673 et Marie-Charlotte, le 15 mars 1678 (2). Il est bien probable qu'Helenus Arouet s'était rendu tout jeune dans la capitale pour y travailler dans la maison de son oncle.

6° *Mathieu Arouet*, marchand, paraît dans l'acte du 4 octobre 1625 relatif au testament de son père et dans celui du 1er septembre 1631 concernant la succession de son frère Helenus. On ignore s'il eût postérité (3).

7° *Françoise Arouet* épousa Vincent Baillif ou Bailly, s^r de la Cantière, marchand (4) au Breuil-Barret, entre le 4 octobre 1625 et le 1er septembre 1631, dates d'actes précités où

(1) Minutes de Suyre.

(2) *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, par Jal.

(3) Les registres de la paroisse Saint-Michel de Poitiers renferment à la date du 13 février 1696 le mariage de Maurice Michau, fils de Marin Michau et de Jeanne Gris avec Claude Arouet de la paroisse Saint-Michel, fille de défunt Jean Arouet et de Françoise Cornaille. François Arrouet signe l'acte. Claude Arouet ne serait-elle pas petite-fille de Mathieu ?

(4) Benjamin Fillon le dit fabricant de draps à la Châteigneraye. La famille Bailly du Pont, descendant de Vincent Bailly, sieur de la Cantière, et de Françoise Arouet, est encore représentée en Poitou. Le dernier s^r de la Cantière semble avoir été Toussaint Bailly, époux de Radegonde Corbin, fille de François Corbin, procureur au présidial de Poitiers, et de Amisse Chidayne. Il était mort ainsi que sa femme le 6 avril 1697, date à laquelle Aymée Baud, veuve de Charles Bailly, s^r du Pont, fit saisir réellement les domaines de Radegonde Corbin. Cette saisie détermina un long procès qui durait encore en 1726. Il fut soutenu par François Corbin, chanoine de Ménigoute, Amisse Corbin, veuve de Pierre Barotin, procureur au présidial de Poitiers, frère et sœur de la défunte ; François Corbin, conseiller du Roy, échevin de la maison commune de Poitiers, Abraham et Pierre Corbin, chanoines de Saint Hilaire-le-Grand, à cause de leur père, Abraham, frère de Radegonde Corbin ; Philippe Pallu, avocat au présidial, François Treuille, procureur au même siège, Jacques Berger, s^r des Plantes, gendres de Marie Corbin, sœur de la défunte ; Pierre Boncenne et Catherine Boncenne, femme de Pierre Pallu, s^r de la Chaperonnière, neveu et nièce de la défunte, à cause de Thérèse Corbin, leur mère. (Archives de la famille Pallu.)

elle figure comme fille, puis comme mariée. Elle était veuve et habitait le Breuil-Barret quand elle donna procuration devant les notaires de la Chatellenie de Saint-Mesmin le 10 mars 1659 (1). Benjamin Fillon (2) donne son épitaphe d'après laquelle elle aurait été enterrée en l'église des Jacobins de la Chateigneraye, âgée de 80 ans le 7 juillet 1680 (3).

8° *Hélène Arouet* figure aux mêmes actes que ses frères et sœurs. Par contrat en date du 20 mars 1634 reçu par Perrin, notaire à Saint-Loup, elle épousa René Suyre, notaire et greffier de la ville et baronnie de Saint-Loup, fils de Jacques Suyre, marchand tanneur à Saint-Loup et d'Antoinette Lorrayne. D'après la plate tombe des Arouet elle mourut le 24 avril 1677 et fut enterrée en l'église de Saint-Loup.

Pour terminer ce qui concerne Helenus Arouet et ses enfants, il reste à parler de la pierre tombale des Arouet fréquemment citée aux pages précédentes.

Cette plate tombe qui recouvrait les restes de trois membres au moins de la famille Arouet : Jacquette Marceton, Helenus Arouet le jeune, et Hélène Arouet se trouvait en l'église de Saint-Loup dans le collatéral, du côté de l'évangile, vis-à-vis le pilier qui sépare les fonts baptismaux de la chapelle de la Sainte-Famille. En 1860 la réfection du pavé de l'église provoqua l'enlèvement de cette pierre. Le nom d'Arouet la sauva de la destruction qui attendait les autres sépultures, remplissant le chœur et la nef (4). En 1868 elle fut transportée au musée lapidaire de Niort, où elle figure au

(1) Minutes de Suyre.

(2) Lettres à M. de Montaiglon.

(3) Elle devait être moins âgée si on admet que son frère aîné Helenus était mort à 32 ans en 1631.

(4) La réfection des pavages dans les églises a été opérée au cours du XIXe siècle avec un vandalisme inouï. Je n'invoque pas les raisons de sentiment, de dignité, de justice même qui auraient dû faire hésiter à priver des morts honorables d'une sépulture que respectaient les siècles précédents. Au seul point de vue archéologique les pierres tombales avaient un intérêt considérable. Tout au moins aurait-il fallu avant de

n° 202 du catalogue. Nous l'avons examinée et constaté que Benjamin Fillon avait maladroitement comblé ses lacunes. Les dégradations qu'elle a subies ne permettent malheureusement pas d'en donner la reproduction dans cet ouvrage.

les détruire relever toutes, les inscriptions qui les couvraient. Ce ne sont pas les curés que j'incrimine le plus : on peut être un excellent prêtre sans posséder le sens historique. Mais il serait désirable que les architectes diocésains n'en soient pas complètement dénués et fussent un peu moins ignorants que des manœuvres.

CHAPITRE VII

Les Arouet à Paris.

Troisième degré.

François AROUET fils cadet d'Helenus et de Jacquette Marceton quitta Saint Loup avant 1625. Le 4 octobre de cette même année (1) il comparait ainsi : « Sire François Arouet, marchand de draps et soye, demeurant en la ville de Paris, estant de present en cette ville de Saint-Loup ».

Les Poitevins qui s'établissaient à Paris, demeuraient rares en ce début du XVIIe siècle. L'exode des habitants de la Gâtine était assez considérable, mais il se dirigeait presqu'uniquement vers Poitiers, capitale de la province et se composait surtout d'hommes de robe qui, après avoir suivi les cours de droit à l'Université, achetaient une charge qui les fixait définitivement dans la ville de leurs études.

François Arouet, marchand à Paris, constitue donc une exception. Ce jeune homme qui n'hésita pas à quitter tout jeune son Poitou pour s'installer dans la grande ville — né vers 1600 — il devait avoir abandonné Saint-Loup à l'âge de 18 ou 19 ans — possédait sans doute un rare esprit d'initiative. Doué également d'un esprit avisé, il comprit que le luxe renaissant avec la paix, il convenait de se tourner vers une industrie qui profitât du goût de dépense peu à peu renaissant avec l'abondance chez les sujets du jeune Louis XIII. Aussi s'installa-t-il marchand de draps et soye.

Cette corporation, dont l'importance ne fit qu'augmenter pendant les cent années qui suivirent, était bien la plus considérable et la plus honorable aussi des professions mercan-

(1) Minutes d'Arouet.

tiles. Très lucrative elle assurait à ses membres une considération qui leur donnait place dans les rangs de la haute bourgeoisie. En relations d'affaires continuelles avec des clients qui appartenaient à la riche noblesse et aux classes les plus aisées de la société, le marchand de draps et soye prenait quelque peu le ton de ses clients. Il finissait même par se croire des leurs et Molière est allé chercher derrière le comptoir de ces notables commerçants le type de son « *Bourgeois gentilhomme* ». Bien souvent du reste « Monsieur Jourdain », pour peu qu'il eût fait d'excellentes affaires, acquérait pour lui ou pour ses fils des titres plus sérieux que celui de « mamamouchi ». Colbert, pour en demeurer l'exemple le plus célèbre, n'est point une exception. L'échevinage, les secrétaires du Roi, les charges de finances et même du parlement recrutaient bien souvent des sujets qui, nés dans la boutique d'un marchand de draps, mouraient dans la peau d'un anobli.

François Arouet affermissait tous les jours sa situation car en 1631 (1) à Saint Loup, où il vint régler la succession de son frère Helenus, il se qualifie bourgeois de Paris, ce qui indique une position solidement assise.

Un mariage avantageux avait du reste beaucoup contribué à l'affermir. Aussitôt en possession de l'héritage paternel, François Arouet songea à s'établir. Il habitait alors la paroisse Saint-Médéric où ses bans furent inscrits le 17 janvier 1626 (2). Le 28 janvier suivant il épousait à Saint-Germain-l'Auxerrois Marie Mallepart ou de Mallepart.

L'acte relevé par Jal ne donne pas les noms des père et mère de Marie de Mallepart. Elle appartenait vraisemblablement au commerce parisien. André Mallepart (son frère peut-être) parrain d'André Arouet, le 31 mars 1631 se qualifie marchand et bourgeois de Paris. A la Bibliothèque Nationale il existe pourtant aux pièces originales 1813 un dossier Malepart, bien peu fourni il est vrai, mais renfermant pourtant une pièce intéressante. Cette pièce du 4 septembre 1602

(1) Minutes d'Arouet.

(2) *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, par Jal. C'est à cet auteur que seront empruntés tous les actes tirés des anciens registres paroissiaux de Paris. Sans Jal qui eût l'heureuse idée d'en relever un grand nombre avant que les sauvages de la Commune n'aient détruit avec l'état civil parisien l'une des plus admirables sources historiques qui aient existé, nous ne saurions rien des Arouet à Paris.

nous apprend qu'il existait à cette date un Nicolas de Malepart, marchand à Francfort-sur-le-Mein. Ce marchand, qui devait être banquier, refuse d'accepter une lettre de change tirée sur lui par un confrère parisien.

Un lien de parenté reliait-il Nicolas et Marie de Malepart? C'est bien probable. Voltaire compta peut-être des ascendants de l'autre côté du Rhin. On pourrait trouver là une explication de sa haine des « Welches » et de sa sympathie pour les Allemands.

Quoiqu'il en soit dès juillet 1631, François Arouet abandonnant la paroisse Saint-Merry qu'il habitait avant son mariage et peut-être aussi la paroisse Saint-Jean-en-Grève dans laquelle il semble avoir séjourné au début de cette même année, était établi à l'enseigne du Paon, rue Saint-Denis, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce domicile figure sur les actes passés à Saint-Loup en 1631 (1).

François Arouet vivait encore le 9 septembre 1668. Il était mort avant le mariage de son fils qui eut lieu le 25 juin 1683. Marie de Mallepart habitait rue des Vignes quand elle mourut le 14 octobre 1688 et fut enterrée le lendemain dans la nef de Saint-Etienne-du-Mont.

Jal n'a pu relever que six baptistaires des sept enfants connus de François Arouet et de Marie Mallepart :

1° *André Arouet*, baptisé paroisse Saint-Jean-en-Grève, le 31 mars 1631.

2° *Marie Arouet*, baptisée paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le 15 juillet 1634, épousa Mathieu Marchant (2), bour-

(1) Minutes d'Arouet.

(2) La famille Marchant occupa une situation élevée au XVIIIe siècle. Le fils de Marie Arouet, François Marchant, écuyer, fermier général des poudres et salpêtres, eût, de Marie-Françoise Regnault, trois enfants : Philippe-François Marchant de Varennes, écuyer, maître d'hôtel du Roy et fermier général, épousa successivement Thérèse-Louise Mareschal de Bièvre et Marie-Agathe Lubré ; Mathieu-Henry Marchant de la Houlière devint brigadier des armées du Roy ; Marie-Françoise Marchant épousa Dominique-Louis de Farcy, conseiller du Roy au Châtelet de Paris.

Par exception, Voltaire, si peu curieux d'habitude de sa famille, semble avoir tenu à sa parenté — qu'il trouvait flatteuse sans doute — avec les

geois de Paris. Elle assiste le 7 juin 1683, au mariage de son frère François.

3° *Françoise Arouet*, baptisée paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, le 27 janvier 1636.

4° *Guillaume Arouet*, baptisé même paroisse, le 18 juillet 1637.

5° *Etienne Arouet*, baptisé même paroisse, le 21 juillet 1638.

6° *Philippe Arouet*, baptisé même paroisse, le 13 septembre 1642.

7° *François Arouet*, né vers 1650, qui suit (1).

Cinquième degré.

François AROUET était né vers 1650. Le 27 avril 1670, il assistait avec sa mère au mariage de son cousin germain Helenus Arouet. Le 19 février 1675, il acheta d'Etienne Thomas une charge de notaire au Chatelet de Paris. Etienne Thomas était paraît-il le notaire de François Arouet le

frères Marchant. (Voir sa lettre du 22 octobre 1772 à Marchant de la Houlière.)

Voir aussi chez Plon, 1910, p. 3, 8, 11, 44, 59, 108 : *le Marquis de Bièvre*, par le comte Gabriel Mareschal de Bièvre, qui a eu l'obligeance de compléter les renseignements de la présente note.

(1) A cette liste il conviendrait peut-être d'ajouter : Jean-Baptiste Arouet, « clerc du diocèse de la Rochelle, marguillier de la Sainte-Chapelle et maître de grammaire des enfants de chœur d'icelle » qui assista le 27 avril 1670 au mariage de Helenus Arouet à Saint-Germain-l'Auxerrois, en qualité de *cousin germain* et fut inhumé le 3 avril 1681 (Reg. de la Sainte-Chapelle-Basse). Dans tous les cas cet Arouet, né probablement à Saint-Loup, diocèse de la Rochelle, est un petit-fils d'Helenus I, et fils de Mathieu, de Pierre ou de François.

marchand de draps et soye, et il est probable que ce dernier plaça de bonne heure son fils comme clerc dans l'étude qu'il devait posséder plus tard.

L'achat d'une pareille charge démontre que le père Arouet avait dû vendre à bon prix pas mal d'aunes de draps et de pièces de soie. Pas plus qu'aujourd'hui les charges de notaire à Paris n'étaient à la portée des bourses modestes.

Les Arouet gagnaient le faîte de la haute bourgeoisie. François Arouet, conseiller du Roy, notaire au Chastelet de Paris, habitant alors la paroisse de Saint-Germain-le-Vieil, épousa le 7 juin 1683 à Saint-Germain-l'Auxerrois, Marie-Marguerite Daumard, fille de Nicolas Daumard cy-devant greffier criminel du Parlement et de Dᵉ Catherine Carteron, demeurant rue Gentizon.

Si les Daumard (1) n'appartenaient point comme on a voulu le faire croire (2) à une famille noble du Poitou, ils se rangeaient tout au moins parmi les familles bourgeoises, plus qu'à demi entrées déjà dans la noblesse. Si Nicolas Daumard, le beau père de François Arouet, n'est pas anobli — les conseillers au Parlement acquéraient la noblesse de fait de leur charge, mais non les greffiers, — les enfants du Nicolas ont pourtant, dès 1683, franchi la faible barrière qui séparait leur père de la noblesse. Nicéphore Symphorien Daumard, escuyer, est capitaine du chateau de Rueil. En 1694 il est contrôleur de la gendarmerie du Roy. En 1696 il fait enregistrer son blason à l'Armorial général : « d'azur à une tour d'argent » (3). Dans ce recueil officiel Symphorien Daumart est qualifié « Escuyer Sʳ du Milloret, ancien Conseiller du Roy, Contrôleur général des guerres de la maison de Sa Majesté ».

Il avait pour femme Marie Parent (4).

Catherine Daumard sœur de Symphorien, a épousé avant 1683 Pierre Ouvreleul, Ecuyer Sʳ d'Arlainville, conseiller secrétaire du Roy.

(1) Le dossier Daumard, à la Bibliothèque Nationale, ne contient que des reçus sans intérêt. Pièces originales 978.

(2) Benjamin Fillon notamment.

(3) Bibliothèque Nationale. Armorial général. Paris, II, 399.

(4) Se rattachait-elle au Parent du Poitou ? Peut-être faudrait-il chercher là l'origine de la légende qui fait sortir les Daumard de cette province.

Voilà François Arouet solidement apparenté à des gens en place et anoblis.

Il déclarera lui aussi ses armoiries à l'Armorial général : « d'or à trois flammes de gueules » (1). Ce blason, les Arouet le portaient sans doute depuis bien des générations. Les trois flammes sont des armes parlantes. En vieux langage poitevin « *arouer* » signifie brûler (2).

A l'armorial François Arouet figure comme « Conseiller du Roy, Receveur des Epices en la Chambre des Comptes ».

Le 30 décembre 1692 en effet, il avait vendu sa charge de notaire au Châtelet à Charles le Roy. Par les parrains et marraines qu'il donna à ses enfants, nous savons qu'il comptait des clients appartenant à la première noblesse du Royaume. Et que ces clients comme le duc de Richelieu, et la duchesse de Saint-Simon, concevaient assez d'estime et d'amitié vis-à-vis de leur notaire, pour daigner tenir un de ses enfants sur les fonts baptismaux. On en peut déduire que François Arouet comptait parmi les premiers de sa compagnie. Sept années de notariat lui avaient suffi du reste pour augmenter notablement sa fortune et le 10 octobre 1696, il achetait un office plus honorifique qui le mêlait aux parlementaires.

Nous savons bien peu de choses de la vie intime de François Arouet. M. A. Gazier dans l'étude qu'il a consacrée à Armand Arouet (3) constate que sur les dix ou douze mille lettres qui composent la correspondance de Voltaire, pas une n'est adressée à son père. L'historien du *Siècle de Louis XIV* fait pourtant allusion à l'auteur de ses jours, pour nous apprendre qu'il avait bu jadis avec Corneille et insinuer que ce receveur des épices était un homme dur et austère (4). Ce dernier trait explique suffisamment que François Arouet n'ait pas toujours eu lieu de se trouver satisfait du jeune M. de Voltaire son fils. Il le lui marqua en avantageant son frère aîné, se conformant ainsi d'ailleurs à la coutume qui dans la haute bourgeoisie tendait à imiter les

(1) Bibliothèque Nationale. Armorial général. Paris, I, p. 1227, n° 1387.
(2) Le français moderne a conservé un verbe qui procède de la même racine : *rouir*.
(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1906.
(4) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1906.

usages successoraux de la noblesse. Voltaire ne le pardonna jamais ni à son père, ni à son frère.

Après son mariage François Arouet continua — jusqu'en 1689 au moins — d'habiter la paroisse Saint-Germain-le-Vieil. A l'époque de la naissance de Voltaire, il résidait sur le territoire de Saint-André-des-Arcs. Quand il prit la charge de receveur de Messieurs des Comptes, il vint s'installer cour vieille du Palais, en face la Basse Sainte Chapelle, paroisse Saint-Barthélémy C'est là qu'il habitait, quand mourut Marie-Marguerite Daumard, et lors de son propre décès survenu le 1er janvier 1722.

François Arouet était âgé de 72 ans : il fut enterré le 2 janvier, en l'église Saint-Barthélémy en présence de ses deux fils Armand et François-Marie et de François Mignot, son gendre.

Du mariage de François Arouet et de Marie-Marguerite Daumard sont nés au moins six enfants :

1° *Armand-François Arouet*, baptisé le 19 mars 1684, paroisse Saint-Germain-le-Vieil.

2° *Armand Arouet*, né le 23 mars 1685, fut baptisé le 5 avril suivant, paroisse Saint-Germain-le-Vieil. Il eût pour parrain : « Très Haut et très Puissant Seigneur, Monseigneur Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France » et pour marraine : « Très Puissante Dame, Dame Charlotte de l'Aubespine de Chasteauneuf, marquise de Ruffec, épouse de Très Haut et Très Puissant Seigneur, Monseigneur Claude, duc de Saint-Simon, pair de France, Chevalier des Ordres du Roy ».

Armand Arouet présentait un contraste frappant avec son frère Voltaire. Il poussa l'exagération du mysticisme aussi loin que le philosophe, l'exagération du sceptiscisme. Nous renvoyons le lecteur désireux de se documenter sur cette curieuse figure, à la remarquable étude, déjà citée que lui a consacrée M. A. Gazier.

Bornons-nous à rappeler que le 28 janvier 1709, Armand Arouet assistait au mariage de sa sœur Marie-Marguerite en qualité de clerc tonsuré demeurant à Saint-Magloire. Il songeait sans doute alors à prendre place dans la Congrégation des Pères de l'Oratoire. Mais comme le rapportent des

« *Notes historiques* » citées par M. A. Gazier : « il avait un esprit singulier, tantôt extrême dans la dévotion, d'autres fois ne sachant plus à quoi s'en tenir. Il en était de même à l'égard des miracles des convulsions et de toutes autres choses ; en tout il était singulier ».

Armand Arouet n'avait renoncé à entrer dans les ordres que pour s'adonner au plus fervent jansénisme. Il fut mêlé à toutes les affaires de convulsions et compta parmi les plus fermes soutiens de la secte. Néanmoins il s'occupait du temporel car, dès avant la mort de son père, il était venu habiter avec ce dernier, cour vieille du Palais, un appartement qui semble le logement assigné au trésorier de la Chambre des Comptes. François Arouet résigna sa charge, peu de temps avant sa mort entre les mains d'Armand, car ce dernier figure en qualité de receveur des épices (1) à l'inhumation de son père le 2 janvier 1722.

Le testament paternel brouilla à tout jamais Armand Arouet et son frère. Ecrivant en anglais à son ami Thiériot le 14 juin 1727, Voltaire déclare qu'Armand est le dernier des hommes à qui on pourrait confier le secret de son retour en Angleterre ; il se plaint de son caractère indiscret, de sa grossièreté pédantesque, de son insolent égoïsme, et il dit en finissant : « Je vous avoue dans l'amertume de mon cœur que son insupportable conduite envers moi a été une de mes plus vives afflictions ».

Cette « insupportable conduite », Armand Arouet devait la prolonger jusqu'en ses dispositions dernières. Quand après avoir échappé, comme par miracle, à l'incendie qui dévora la Chambre des Comptes en 1737, il testa le 5 février 1745 pardevant notaire (2), en dehors de nombreux legs dont plusieurs pieux — notamment celui consenti à l'église Saint-André-des-Arts — il avantagea ses neveux et nièces de 1.500 livres de rente. Voltaire n'eut que la moitié du reste de sa fortune : encore son frère lui faisait-il la disgrâce de désigner leur neveu Fontaine pour son exécuteur testamentaire. Armand Arouet mourut âgé d'environ 60 ans, dans son logement de trésorier, le 17 février 1745, et fut inhumé le lendemain à

(1) A la Bibliothèque Nationale, les *Dossiers bleus* 32 renferment plusieurs reçus d'Armand Arouet.

(2) Archives nationales, Y 55, p. 356.

Saint-Barthélémy, en présence de François-Marie Arouet de Voltaire, bourgeois de Paris, son frère.

3° *Marguerite-Catherine Arouet*, baptisée le 29 décembre 1686, à Saint-Germain-le-Vieil.

4° *Robert Arouet*, baptisé le 18 juillet 1689, même paroisse.

5° *Marie-Marguerite Arouet*, épousa le 28 janvier 1709, à Saint-Barthélémy, Pierre-François Mignot, Conseiller du Roy, correcteur en sa Chambre des Comptes (1), fils de François Mignot et de Anne Seillière.

6° *François Marie Arouet*, né à Paris, le 21 novembre 1694, devenu célèbre sous le nom de Voltaire, qui suivra.

(1) De ce mariage sont nés quatre enfants au moins :

a) N. Mignot, reçu conseiller correcteur des comptes en 1737, habitait rue Cloche-Perse. Voltaire parle de lui dans une lettre écrite de Cirey à Thieriot le 7 février 1738. Il devait être mort avant 1745 car il n'est pas mentionné dans le testament de son oncle Armand Arouet.

b) Marie-Louise Mignot, née vers 1712, épousa à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 25 février 1738, Nicolas-Charles Denis, écuyer.

c) Marie-Elisabeth Mignot, née vers 1715, épousa en juin 1738 Nicolas-Joseph de Dompierre de Fontaine ; veuve en 1756, remariée le 7 mai 1762 à Philippe-Antoine de Claris, marquis de Florian, morte en 1771.

d) Vincent Mignot, né en 1728, conseiller clerc au grand Conseil, abbé commendataire de Scellières.

CHAPITRE VIII

François-Marie Arouet de Voltaire.

Sixième degré.

François-Marie AROUET DE VOLTAIRE naquit à Paris le 21 novembre 1694.

Nous ne rééditerons point les piètres raisons fournies par quelques-uns de ses biographes pour faire croire qu'il avait vu le jour à Chatenay. Dans son *dictionnaire de biographie et d'histoire,* Jal a victorieusement détruit une légende à laquelle, on ne sait trop pourquoi — à cause de sa haine des Parisiens peut-être — Voltaire avait lui-même donné naissance.

Jal prit heureusement copie de l'acte de baptême de Voltaire avant que les révolutionnaires de la Commune n'éclairassent l'humanité en brûlant des archives. Du reste une copie de cet acte, délivrée quinze jours après la mort de Voltaire, le 16 juin 1778, existe à la Bibliothèque Nationale, P. Orignales 103.

« M. l'abbé Goberon, sacristain de l'église Saint-André-des-Arts, qui a copié cet extrait sur les registres de cette église », ne devait pas professer une grande estime pour le philosophe défunt. Son extrait est transcrit sur du gros papier gris d'emballage, et le texte original semble avoir été suivi avec quelque désinvolture. Aussi nous en tiendrons nous au relevé de Jal :

« Le lundi vingt deuxième jour de novembre mil sept cent « quatre vingt quatorze fut baptisé dans l'église Saint-André- « des-Arcs, par Monsr Boucher p^tre vicaire de ladite église, « soussigné : François-Marie né le jour précédent, fils de « Mre François Arouet, Conseiller du Roy, ancien notaire au

« Chastelet de Paris et de Da^elle Marie Marguerite Daumart « sa femme. Le parrain Messire François de Castagnier, « abbé commendataire de Varenne, et la marraine Dame Ma- « rie Parent épouse de M. Symphorien Daumart, escuyer, « controlleur de la gendarmerie du Roy. »

« Signé : *M. Parent. François de Castagner de Chateauneuf. Arouet. L. Bouché.*

La biographie de Voltaire est trop connue pour que nous la reproduisions ici. Nous n'en retiendrons que ce qui touche à sa famille.

Le 28 janvier 1709 le jeune élève des Pères Jésuites — chez lesquels il semble avoir demeuré comme pensionnaire — assiste au mariage de sa sœur Marie-Marguerite Arouet.

Jusqu'à la mort de son père — sauf pendant son premier séjour à la Bastille — Voltaire habita ainsi que son frère le logis paternel, « cour Vieille-du-Palais, en face la Basse-Sainte-Chapelle ». Après le 1er janvier 1722, le littérateur abandonna ce logement à son frère, sans que les pièces authentiques nous apprennent son domicile, jusqu'à son second internement à la Bastille en 1726 : même silence pendant le séjour qu'il fit à Paris, retour d'Angleterre de 1730 à 1735.

Le 18 février 1745, Voltaire assiste à l'inhumation de son frère et prend dans cet acte la qualité de « bourgeois de Paris (1) », comme son père et son aïeul. Il habitait alors rue Saint-Honoré, paroisse Sainte-Madeleine.

Quelques semaines plus tard, le philosophe eut pu se qualifier : historiographe de France et gentilhomme de la Chambre du Roy. Madame de Pompadour lui avait obtenu ces deux distinctions à l'occasion du mariage du Dauphin. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* méritait incontestablement l'une : l'autre, en l'anoblissant, consacrait très honorablement la situation de la famille Arouet.

(1) Le prêtre qui rédigea la sépulture d'Armand Arouet a écrit le nom du philosophe : *Arouëtte* de Voltaire ». Cette orthographe se retrouve dans les titres de poèmes inédits que cite M. A. Gazier. Le nom d'Arouet se prononçait certainement « Arouëtte » tel que l'inscrivit le vicaire de Saint-Barthélémy. C'était l'usage en effet dans le vieux parler poitevin de faire sonner le t final qu'actuellement nous conservons muet. Les Arouet, en s'établissant à Paris, firent prononcer leur nom à la mode de Saint-Loup. Aujourd'hui encore certaines familles ont jalousement conservé à leur nom patronymique l'accent d'autrefois. Vallet, Guiet, par exemple, se disent : Vallet*te*, Guiet*te*.

Voltaire, devenu par surcroît académicien en 1746, ne faisait point fi des charges de cour puisqu'il acceptait cinq ans plus tard celle de chambellan de S. M. le Roi de Prusse.

Deux fois anobli et doublement chambellan, à Versailles et à Postdam, le redoutable champion des idées nouvelles s'éteignit le 30 mai 1778, chez son ami le marquis de Villette (1).

Or, s'il n'est au pouvoir de personne de s'empêcher de naître gentilhomme, en revanche personne n'est forcé de mourir chambellan. Le terrible persifleur de l'aristocratie s'était agrégé volontairement à elle : l'homme qui ébranlait l'Ancien Régime pour susciter le triomphe du Tiers-Etat faisait, en revanche, profession de mépriser la famille de bonne bourgeoisie dont il descendait. Singulière inconséquence chez un esprit aussi logique que celui de Voltaire !

Cette inconséquence, si elle était spéciale au roi des philophes, pourrait fournir matière à l'étude intéressante d'un cas psychologique unique. Mais elle est générale à une époque où l'on devait voir un duc et pair brûler solennellement, quelques années plus tard les archives de la noblesse française que lui apportait un généalogiste des Ordres du Roi ! A une époque où les aristocrates allaient commander les troupes de la République en face des armées catholiques et royales dirigées par des paysans.

Admettre qu'une aberration aussi générale fut spontanée équivaudrait à supprimer toute étude d'histoire sociale. Nous avons indiqué ailleurs d'où soufflait ce vent de folie (2) ; ce n'est pas le lieu d'y revenir ici.

Ce Tiers-Etat, dont l'élite entrait à grandes portes ouvertes dans la noblesse, dont l'élite intellectuelle surtout recevait un accueil si flatteur à la Cour et à la Ville, dans son impatience d'atteindre de suite le premier rang, allait tuer la poule aux œufs d'or.

Et c'est dans cette classe littéraire, issue de familles bourgeoises, de même type que les Arouet, que se recruteront,

(1) On sait les difficultés qu'apporta le clergé de Paris aux obsèques du philosophe et l'inhumation quasi clandestine du corps à l'abbaye de Scellières, dont le neveu de Voltaire, Mignot, était abbé commendataire.

(2) *Quelques propos d'un contre-révolutionnaire*, chez Lethielleux, Paris, 1909. Voir les deux chapitres : *Une société à « maçonniser »* et *Une société « maçonnisée »*, p. 98 à 140.

avec les encyclopédistes et les philosophes, les plus habiles démolisseurs de l'Ancien Régime.

Pourtant, tandis que pour le public ces esprits forts montraient leur dédain de tout ce qu'avaient respecté les générations précédentes, n'appréciaient-ils pas, dans leur for intérieur, les avantages d'une société qui consolidait à jamais les situations justement acquises ?

M. de Voltaire, gentilhomme de la Chambre du Roy, alors qu'il n'était encore que bourgeois de Paris, a écrit quelques lettres bien curieuses à ce sujet. Il s'intéressait — ce n'était guère sa coutume — au sort des membres de sa famille. L'établissement de ses deux nièces, Mesdemoiselles Mignot, filles de sa sœur, demeurées orphelines et sans appui moral, préoccupait, à juste titre, l'égoïste philosophe. Et voilà que dans ce rôle inattendu de chef de famille, ce sceptique, qui veut sincèrement le bonheur de deux jeunes filles, raisonne comme avaient raisonné jusqu'alors tous ceux de sa classe. Voltaire, bourgeois de Paris, écrit comme auraient pu le faire le receveur de Messieurs des Comptes, son père, ou le marchand de draps et soye, son aïeul :

« Si Madame Pagnon — mande-t-il de Cirey, le 6 décembre 1737, a son ami Thieriot — voulait se charger de marier la cadette à quelque bon gros robin, je me chargerais de marier l'aînée à un jeune homme de condition dont la famille entière m'honore de la plus tendre et de la plus inviolable amitié. Assurément je ne veux pas hasarder de la rendre malheureuse ; elle aurait affaire à une famille qui serait à ses pieds ; elle serait maîtresse d'un château assez joli qu'on embellirait pour elle. Un bien médiocre la ferait vivre avec beaucoup plus d'abondance que si elle avait quinze mille livres de rente à Paris. Elle passerait une partie de l'année avec Madame du Châtelet ; elle viendrait à Paris avec nous dans l'occasion ; enfin je serais son père. »

« Je réponds en hâte, mon cher ami, à votre lettre du 18 — écrit encore Voltaire le 21 décembre suivant — touchant l'article qui concerne mes nièces. Vous mandez à Madame du Châtelet que vous pensez que je veux faire plus de bien à ce gentilhomme que je propose qu'à ma nièce même. Je crois en

faire beaucoup à tous les deux ; et je crois en faire à moi-même en vivant avec une personne à qui le sang et l'amitié m'unissent, qui a des talents et dont l'esprit me plaît beaucoup. Je trouve de plus une charge très honnête, convenable à un gentilhomme, et, qui plus est, lucrative que ma nièce pourrait acheter, et qui lui appartiendrait en propre. Je connais moins la cadette que l'aînée, mais quand il s'agira d'établir cette cadette, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir. Si ma nièce aînée était contente de sa campagne, et qu'elle voulut avoir un jour sa sœur auprès d'elle ; si cette sœur aimait mieux être dame de château que citadine de Paris malaisée, je trouverais bien à la marier dans notre petit paradis terrestre. Au bout du compte, je n'ai réellement de famille qu'elles ; je serai très aise de me les attacher. Il faut songer qu'on devient vieux, infirme, et qu'alors il est doux de retrouver des parents attachés par la reconnaissance. Si elles se marient à des bourgeois de Paris, serviteur très humble, elles sont perdues pour moi. Viellir filles est un piètre état. Les princesses du sang ont bien de la peine à soutenir cet état contre nature. Nous sommes nés pour avoir des enfants. Il n'y a que quelques fous de philosophes, du nombre desquels nous sommes, à qui il soit décent de se sauver de la règle générale. Je peux vous assurer enfin que je compte faire le bonheur de Mademoiselle Mignot, mais il faut qu'elle le veuille ; et vous qui êtes fait pour le bonheur des autres, c'est votre métier de contribuer au sien. »

Mais Voltaire n'a pas réussi dans sa combinaison matrimoniale et s'en plaint amèrement le 23 décembre :

« Ma nièce n'a point voulu de mon campagard ; je ne lui en sais aucun mauvais gré. J'aurais voulu trouver mieux pour elle. Cependant il est certain qu'elle aurait eu huit mille livres de rente au moins, mais enfin elle ne l'a pas voulu, et vous savez si je veux la gêner. Je ne veux que son bonheur et je mettrais une partie du mien à pouvoir vivre quelquefois avec elle. Dieu veuille que quelque plat bourgeois de Paris ne l'ensevelisse pas dans un petit ménage avec des caillettes de la rue Thibautodé ! Il me semble qu'elle était faite pour Cirey. »

Marier ses filles dans la noblesse, ou dans la robe touchant à la noblesse, avait toujours été le but des notables bourgeois, jusqu'au moment où ils pourraient s'agréger eux-mêmes au second ordre du royaume ou y faire pénétrer leur fils. On ne leur avait point fait croire encore qu'en supprimant toute hiérarchie sociale ils se trouveraient naturellement à la tête de la nation.

Les vœux de Voltaire se réalisèrent en principe : il obtint pour neveux un bon gros robin : Nicolas-Charles Denis, Ecuyer, fils de feu Nicolas Denis, Ecuyer, doyen honoraire des huissiers du Conseil d'Etat et ancien échevin de la ville de Paris; et un jeune homme de condition : M. de Dompierre de Fontaine (1), à qui la mort donna pour successeur le marquis de Florian.

Le philosophe se montra, semble-t-il, satisfait de ces mariages, et ils ne contribuèrent pas à lui faire haïr une société qui lui avait fait très large la place méritée tant par ses talents personnels que par l'honorabilité de sa famille. Seul le souvenir de la bastonnade infligée par le chevalier de Rohan pouvait exciter Voltaire contre cette société. Et ce souvenir cuisant influa certainement sur les attaques dirigées par le célèbre pamphlétaire contre l'ancien ordre de chose. Etait-ce raison suffisante de pousser à un bouleversement général ?

Voltaire, s'il vivait de nos jours, ne le penserait peut-être plus. La Révolution a réduit à l'impuissance les grands seigneurs qui, comme le chevalier de Rohan, pouvaient se permettre de rosser un jeune littérateur. On en comptait de ces grands seigneurs une ou deux douzaines au plus. Si les bourgeois d'aujourd'hui n'ont plus à redouter ces quelques bâtons féodaux, ils se sentent, en revanche, exposés sans défense à plusieurs milliers de triques syndicalistes.

(1) De cette union descend la famille de Dompierre d'Hornoy actuellement existante qui fournit voilà quelques années un amiral, ministre de la marine de 1873 à 1874, Charles-Marius-Albert de Dompierre d'Hornoy, grand officier de la Légion d'honneur.

Cette famille, originaire d'Abbeville, porte « d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules ».

Elle est actuellement représentée : à Paris, par M. Charles de Dompierre d'Hornoy qui a épousé Mademoiselle d'Abancourt ; dans le Pas-de-Calais, par M. V. de Dompierre d'Hornoy, habitant le château du Haut-Buisson ; dans la Somme, par Madame de Dompierre d'Hornoy, au château d'Hornoy.

Tel demeure pour la bourgeoisie française le bénéfice le plus clair de l'émancipation révolutionnaire.

Etait-ce bien en vue d'obtenir un pareil résultat que le dernier descendant des Arouet, fils d'une longue race de notables bourgeois, dépensait l'esprit le plus pétillant et déployait la plus cinglante ironie ?

ROCHARD

JACQUET

MASSÉ

FRAIGNEAU

GAULTIER

PARENT

TABLEAU GÉNÉALOGIQU

I.

II. HEL
=
= 2°

du premier lit

MARIE AROUET
= 1° Jacques *Gautier*
= 2° Isaac *Fraigneau*

HELENUS AROUET
† 1631
= Perrine *Massé*

PIERRE AROUET
= Marie *Suzanne*, 1628

III. FRANÇOIS AROUET
= Marie *Mallepart*, 1626

JACQUES AROUET b. 1629

MARIE AROUET b. 1630

AYMERY AROUET b. 1631

JEHANNE AROUET b. 1633

ANDRÉ AROUET b. 1631

MARIE AROUET b. 1634
= Mathieu *Marchant*

FRANÇOISE AROUET b. 1636

GUILLAUME AROUET b. 1637

ETIENN AROU b. 163

ARMAND-FRANÇOIS AROUET b. 1684

AR AR b. 168

MONTAULT

MARCETON

CHAIGNEAU

BAILLY

DAUMART

MIGNOT

E LA FAMILLE AROUET

ET
nt

T † 1625
ault
rceton

u second lit

Jehan ARO JET
= 1° Catherine C *haigneau*
= 2° Renée *Ber haudeau*

du premier lit

du second lit

Mathieu AROUET

Françoise AROUET = Vincent *Bailly*

Hélène AROUET = René *Suyre*

Françoise AROUET = Pierre *Jacquet* 1655

Jean AROUET † 1666

Marie AROUET = Pierre *Pochard* 1663

Helenus AROUET = Marie *Demion* 1670

Helenus-Mathieu AROUET b. 1673

Marie-Charlotte AROUET b. 1678

IV. François AROUET = Marie-Marguerite *Daumart*, 1683

Marie-Marguerite AROUET = Pierre-François *Mignot*, 1709

Robert AROUET b. 1689

V. François-Marie AROUET de **VOLTAIRE**

GUERITE-
HERINE
OUET
1686

SOURCES INÉDITES CONSULTÉES

Dépôts publics.

Archives Nationales.
Archives du département des Deux-Sèvres.
Archives du département de la Vienne.
Etat-civil de la ville de Poitiers.
Etat-civil de la ville de Thouars.
Etat-civil de la ville de Saint-Loup.
Bibliothèque Nationale. Manuscrits.
Bibliothèque de la ville de Nantes. Manuscrits.
Bibliothèque de la ville de La Rochelle. Manuscrits.

Minutes de Notaires.

Saint-Loup. — Minutes de Mes Thabeault et Fiévé.
Thouars. — Minutes de Me Girardeau.

Collections privées.

Papiers de la Maisonneuve Molay, chez Me Baufine, notaire à Parthenay.
Collection de M. Gabriel Martin, à Paris.
Archives de la famille Pallu, au Mans.
Notes héraldiques de M. l'abbé de Clisson, à Poitiers.
Notes historiques sur Loudun, de M. Roger Drouault.

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de personnes sont imprimés en *italiques*)

A

Abbeville, 58.
Abancourt (Mlle d'), 58.
Absie (l'), 17.
Airvault, 12 à 14, 17, 18, 21, 25, 26, 31 à 33, 37.
Allemands (les), 46.
Amailloux, 16.
Amaugier Jehanne, 31, 32, 33.
Amblard Radegonde, 32.
Amelin Jacquette, 35.
Angleterre, 51, 54.
Apollon, 9.
Ardin, 7.
Arlainville (s^r d'), voir Ouvreleul (Pierre).
Argenton-Chateau, 17.
Arouet André, 45, 46.
Arouet Armand, 19, 49, 50, 51.
Arouet Armand-François, 50.
Arouet Aymery, 39.
Arouet Bonaventure, 33.
Arouet Catherine, 32.
Arouet Claude, 41.
Arouet David, 14.
Arouet Etienne, 47.
Arouet François, 7, 12, 14, 38 à 40, 44 à 51, 53.
Arouet Françoise, 26, 38 à 41, 47.
Arouet François-Marie, voir Arouet de Voltaire.
Arouet Guillaume, 47.
Arouet Hélène, 26, 29, 31, 32, 34, 38, 42.
Arouet Helenus, 11 à 15, 18, 25, 26, 29, 31, 35 à 38, 40 à 42, 44, 45, 47.
Arouet Helenus Mathieu, 41.
Arouet Jacques, 39.
Arouet Jehan, 11, 12, 14, 31 à 33, 38, 40, 41.
Arouet Jehan, s^r de la Massonnerie, 15, 39, 40.
Arouet Jean-Baptiste, 47.
Arouet Jehanne, 14, 29, 32, 33, 39.
Arouet Marguerite, 13, 14.
Arouet Marguerite-Catherine, 52.
Arouet Marie, 38 à 40, 46.

Arouet Marie-Charlotte, 41.
Arouet Marie-Marguerite, 50, 52, 54.
Arouet Mathieu, 38, 41, 47.
Arouet Nicolas, 31 à 33.
Arouet Philippe, 47.
Arouet Pierre, 12 à 14, 30 à 32, 34, 35, 38, 39, 47.
Arouet René, 9, 11.
Arouet Robert, 11, 52.
Arouet Samuel, sr de la Coudre, 20, 26, 32.
Arouet Thomas, 11.
Arouet de Voltaire François-Marie, 5, 50 à 53, voir Voltaire.
Athènes, 9.
Aubespine de Chasteauneuf (Charlotte de l'), voir duchesse de Saint-Simon.
Aubigny, 16, 40.
Aubineau (notaire), 37.
Autise (l'), 17.
Ayron, 16.

B

Baguenard Jean, 28.
Baillif François, Philippe et Marguerite, 26.
Baillif Hilaire, 26, 31.
Bailly Vincent, sr de la Cantière, 26, 41.
Bailly Toussaint, sr de la Cantière, 41.
Bailly Charles, sr du Pont, 41.
Bailly du Pont (famille), 13, 41.
Baranger (notaire), 26.
Barlaut Catherine, 12.
Barotin Pierre, 41.
Barre (la), 22.
Baud Aymée, 41.
Baufine (M.), 20.
Bastille (la), 54.
Bayou Marie, 12.
Beauchet-Filleau, 9 à 12.
Beaufils Andrée, 31, 32.
Beceleuf, 17.
Berger Jacques, sr des Plantes, 41.
Berthaudeau Guy, 40.
Berthaudeau Renée, 40.
Berthonneau (notaire), 26.
Berthonneau Charles, 33.
Bertrand Louis, sr de la Fremi-nière, 36.
Bessonneau (notaire), 26, 37.
Blouyn Bernard, 26, 32.
Bocage (le), 18, 19.
Boncenne Catherine, 41.
Boncenne Pierre, 41.
Bonneau Marie, 38.
Boucher, 53, 54.
Bourdin (M.), 20.
Bourgeois Nicolas-Louis, 10.
Bouttetière (sr de la), voir Parent (René).
Bressuire, 15, 17, 18, 35, 39.
Breuil Barret, 41, 42.
Breuil Chaussée, 15.
Brisson, 39.
Busseau (le), 17.

C

Camus (famille), 30.
Camus (notaire), 26).
Camus Gabriel, sr du Coulombier, 26.
Camus Hilaire, sr du Coulombier, 25.
Camus Mathieu, 25, 26.
Caravas (comte de), voir Gouffier.
Carteron (Catherine), 48.
Castagner de Chasteauneuf (François de), abbé de Varenne, 6, 7, 54.
Cébron (le), 20.

Chaigneau (notaire), 36.
Chaigneau Catherine, 40.
Chaigneau Etienne, 40.
Chaigneau Jeanne, 40.
Chambre des Comptes, 49, 51, 52.
Chambre du Roy, 30, 54, 56.
Champdeniers, 17.
Chapelle Saint-Laurent (la), 16, 39.
Chapelle Seguin (la), 16.
Chapelle Thireuil (la), 17.
Chaperonnière (s^r de la), voir Pallu Pierre.
Charrier Catherine, 26.
Chateauneuf (abbé de), voir Castagner.
Chateigneraye (la), 13, 17, 18, 41, 42.
Chatelet (Mme du), 56.
Chatelet de Paris, 46 à 49, 54.
Chatenay, 53.
Cherves, 16.
Chidayne Amisse, 41.
Chillou (le), 18.
Chinon, 9.
Cirey, 8, 56, 57.
Civray (notaire), 37.
Clabat (famille), 30.
Clabat Antoine, 25.
Clabat Claude, s^r de la Routte, 37.
Clabat Jacques, 25.
Clabat Nicole ou Nicolas, 27, 28.
Clabat Nicolas, s^r de la Geffardière, 37.
Claris (Philippe-Antoine de), marquis de Florian, 52, 58.
Clessé, 16.
Colbert, 45.
Corbin Abraham, 41.
Corbin Amisse, 41.
Corbin François, 41.
Corbin Marie, 41.
Corbin Pierre, 41.
Corbin Radegonde, 41.
Corbin Thérèse, 41.
Cornaille Françoise, 41.
Corneille. 49.
Coudray (le), 28.
Coudraye (la), 40.
Coudray-Salbard (le), 17.
Coudre (s^r de la), voir Arouet (Samuel).
Coulombier (s^r du), voir Camus.
Coulonges-les-Réaux, voir Coulonges-sur-l'Autize.
Coulonges-sur-l'Autize, 17, 40.
Courcy (Pol de), 11, 12.
Cramard, 16, 17.
Cremilles, 25, 27.

D

Daumart (famille), 6, 7, 48.
Daumart Catherine, 48.
Daumart Marie-Marguerite, 6, 7, 48, 50, 54.
Daumart (mousquetaire), 6.
Daumart Nicolas, 48.
Daumart Nicéphore-Symphophorien, s^r du Milloret, 48, 54.
Dauphin (le), 54.
Delos, 9.
Demion, 41.
Denis Nicolas, 58,
Denis Nicolas-Charles, 52, 58.
Deux-Sèvres, 14, 18, 19, 20, 35, 36.
Dive (la), 14.
Dompierre de Fontaine (Mme de), voir Mignot (Marie-Elisabeth).
Dompierre de Fontaine (Nicolas-Joseph de), 51, 52, 58.
Dompierre d'Hornoy (Charles de), 58.
Dompierre d'Hornoy Charles-Marius-Albert de), 58.
Dompierre d'Hornoy (famille de), 58.

Dompierre d'Hornoy (V. de), 58.
Dompierre d'Hornoy (Mme de), 58.
Drouault (M. Roger), 11.
Dugast Matifeux, 13.
Dumoustier Antoine, 9.
Dumoustier de la Fond François-Jacques, 9, 11.
Duval Jeanne, 13.

E

Escot Jehan, sr de la Guignonnière, 36.
Esperon (notaire), 40.
Exoudun, 38.

F

Farcy (Dominique-Louis de), 46.
Favreau Joachim, 32.
Fayolle (sr de la), voir Ferré (Samuel).
Ferney, 6.
Ferré Esther, 29.
Ferré Samuel, sr de la Fayolle, 29.
Fieffranc, 18.
Fiévé (Me), 20.
Fillon Benjamin, 11 à 15, 38, 41 à 43, 48.
Fillon (Dlle), 13.
Florian (marquis de), voir Claris (Philippe-Antoine de).
Fontaine (Mme de), voir Mignot (Marie-Elisabeth).
Forget Marie, 12.
Forget Nicole, 13.
Fouqueteau Jacob, 13.
Fraigneau Isaac, sr de la Guillonnière, 38.
Fraigneau Légier, 38.
France (la), 8, 22.
Francfort-sur-le-Mein, 46.
Freminière (sr de la), voir Bertrand (Louis).
Frère Jacquette, 28, 34.
Frère Jean, 27, 28.
Fronsac (duc de), 50.

G

Garault Pierre, 28.
Gatine (la), 16 à 19, 22, 23, 44.
Gaultier Jacques, 38.
Gaultier Jonas, 38.
Gaultre Madeleine, 40.
Gazier (M.-A.), 19, 49 à 51, 54.
Geffardière (sr de la), voir Clabat (Nicolas).
Generoux, 23.
Genève, 6.
Genly (Hélène de), De de Saint-Loup, 27.
Gentizon (rue), 48.
Germon, 17.
Girard Laurent, 36.
Girardeau (Me), 37.
Giraud Mangin (M.), 13.
Goberon (abbé). 53.
Goubault (notaire), 37.
Gouffier (famille), 24, 25.
Gouffier Claude, duc de Roannez, 24.
Gouffier Claude, comte de Caravas, 24.
Gouffier de Boisy Louis, 25.
Gourgé, 16.
Gris Jeanne, 41.
Gué (Jehanne du), 38.
Gué du Cygne (le), 14.
Guignonnière (sr de la), voir Escot (Jehan).
Guillonnière (sr de la), voir Fraigneau (Isaac).

H

Haut Buisson (le), 58.
Hérisson, 39.
Homère, 9.
Hornoy, 58.
Houmeau (l'), 10.

J

Jacobins (les), 42.
Jacquet Antoine, 40.
Jacquet Pierre, 40.
Jal, 41, 45, 46, 53.
Jésuites (les), 7, 54.
Jumeaux, 26, 31.

L

Lamberteau (notaire), 40.
Largeasse, 16.
Ledain Bélisaire, 14, 15, 16, 17, 21, 24.
Légier Pernelle, 23.
Ligue (la), 24.
Liniers, 25.
Lorrayne (notaire), 20, 26.
Lorrayne Antoinette, 29, 33, 41.
Loudun, 9, 11.
Louin, 18, 28.
Louis XIII, 44.

M

Mairé (le), 16.
Maison Neuve-Molay, 26, 28, 36.
Maison Neuve-Molay (sr de la), voir Pavin.
Malespine (sgr de), voir Tusseau (Jean de).
Malicorne (sgr de), 24.
Mallepart André, 45.
Mallepart Marie, 45, 46.
Mallepart (Nicolas de), 46.
Marceton famille), 35, 36.
Marceton Charlotte, 36.
Marceton Claude, 36.
Marceton Jacquette, 12, 15, 35 à 38, 42, 44.
Marceton Jeanne, 36.
Marceton Marguerite, 36.
Marceton Perrine, 36.
Marceton Renée, 36.
Marcheton, voir Marceton.
Marcheton Gratienne, 35.
Marcheton Marie, 36.
Marcheton Pierre, 35, 36.
Marcheton René, 36.
Marchant François, 46.
Marchant Marie-Françoise, 46.
Marchant Mathieu, 46.
Marchant de la Houlière Mathieu Henry, 46.
Marchant de Varennes Philippe-François, 46.
Mareschal de Bièvre Thérèse-Louise, 46.
Marteau Pierre, 25.
Martin (M. Gabriel), 32, 34.
Martinière (sr de la), voir Pallu (Mathurin).
Massé André, sr de Saint-Germain, 38.
Massé Perrine, 38.
Massonnerie (la), 15.
Massonnerie (sr de la), voir Arouet (Jehan).
Masurerie (la), 15.
Maubouchet René, 36.
Maussabré (marquis de), 21.
Mazières, 17.
Melle, 17.
Menigoute, 17, 22, 41.
Merope, 5.
Michau Marin, 41.

Michau Maurice, 41.
Mignot (N.), 52.
Mignot François, 50, 52.
Mignot Marie-Elisabeth, 6, 52, 56, 57.
Mignot Marie-Louise, 52, 56.
Mignot Pierre-François, 52.
Mignot Vincent (abbé), 52, 55.
Milloret (sr du), voir Daumart (Nicéphore-Symphorien).
Minerve, 9.
Mirebeau, 40.
Moiré (sgr de), voir Ogeron (Philippe).
Molière, 45.
Moncoutant, 17.
Montaiglon (M. Anatole de), 12, 14, 42.
Montault (famille), 11.
Montault Jean, 25, 27, 35.
Montault Marie, 12, 25, 35, 38.
Montault Pierre, 28, 35.
Mothe Saint-Heraye (la), 17, 18, 33, 38.
Mothes-Coupoux (les), 39.
Motte-aux-Fées (la), 13 à 15.
Moussinot (abbé), 5.
Musset (M.), 10.

N

Nantes, 13.
Navarre (roi de), 24.
Nesde (sr de), voir Parent (François).
Nicodon Jacquette, 38.
Niort, 17, 42.
Notre-Dame du Château de Thouars, 36.

O

Ogeron (famille), 30.
Ogeron Georges, sr du Petit Moiré, 26, 32.
Ogeron (notaire), 26.
Ogeron Philippe, sgr de Moiré, 26.
Olivier Jozias, 33.
Oratoire (Pères de l'), 50.
Ouvreleul Pierre, sr d'Arlainville, 48.
Oyron, 24.

P

Pagnon (Mme), 56.
Pairaudeau (notaire), 37.
Pallu (famille), 26, 29, 41.
Pallu Mathurin, 28, 29.
Pallu Mathurin, sr de la Martinière, 26.
Pallu Mathurine, 26.
Pallu Philippe, 41.
Pallu Pierre, sr de la Chaperonnière, 41.
Pallu Renée, 26.
Paon (enseigne du), 46.
Parent Berthomme, 34.
Parent Catherine, 26, 28, 34.
Parent François, sr de Nesde, 34.
Parent Marie, 12, 31 à 35, 48, 54.
Parent René, sr de la Bouttetière, 34.
Paris, 9, 10, 12, 13, 40, 41, 44, 45, 48, 53 à 58.
Parisiens, 53.
Parquet (hôtel du), 21.
Parthenay, 16, 17, 18, 20, 23, 33.
Pas-de-Calais, 58.
Pas du Cygne (le), 13 à 15.
Passavant (comte de), 25.
Pavin (famille), 30.
Pavin Catherine, 26.
Pavin Jean, sr de Beaumont, 28, 34.
Pavin Marie, 29.

Pavin Paul, s^r de la Maison-Neuve Molay, 26, 28, 29, 34.
Pavin Paul, s^r de la Fuye, 28.
Pavin Pierre, 28, 29.
Pellisson Marguerite, 33.
Perreau Daniel, 29.
Perreau Mathurin, 29, 32, 33.
Perrin (notaire), 20, 23, 29, 40, 42.
Pichard du Page Alcide-Quentin, 13.
Pidoux (famille), 28, 30.
Pidoux Gabriel, 27, 28.
Piedmollet (s^r de), voir Rochard (Pierre).
Pinault François, 37.
Plantes (s^r des), voir Berger (Jacques).
Plessis (Armand-Jean du), duc de Richelieu et de Fronsac, 50.
Pleumartin (marquis de), voir Yzoré.
Poitevins, 19, 44.
Poitiers, 10, 17, 18, 23, 28, 31, 34, 35, 37, 40, 41, 44.
Poitou, 10, 11, 16, 18, 24, 28, 37, 40, 44, 48.
Pompadour (Mme de), 54.
Postdam, 55.
Potin Antoine, 36.
Pouget Catherine, 34.
Poulies (promenade des), 21.
Pouzauges (baron de), 25.
Pouzineau Claude, 31.
Pouzineau Marie, 26, 31, 32.
Pouzineau Mathurin, 31.
Pouzineau Phelippe, 31, 32.
Pouzineau Renée, 26, 31, 32.
Pouzineau Thomas, 31, 32.
Prusse (le roi de), 35.
Puyterré, voir Puyterroys.
Puy Terroys, 25, 37.

R

Rédet (M.), 14.
Regnault Marie-Françoise, 46.
Richard (M. Alfred), 22.
Richelieu (le duc de), 7, 49, 50, voir aussi Plessis (Armand-Jean du).
Roannez (le duc de), voir Gouffier.
Rochard Pierre, 40.
Rochard Pierre, s^r de Piedmollet, 40.
Rochejacquelein (la), 19.
Rochelle (la), 10, 18, 47.
Rohan (le chevalier de), 7, 58.
Rougier Pierre, 33.
Rousseau Estienne, 11.
Routte (sg^rie de la), 25, 28, 37.
Roy (Charles le), 49.
Ruffec (marquise de), voir Saint-Simon (duchesse de), 50.

S

Saint-André-des-Arcs de Paris, 50, 51, 53.
Saint-Barthélémy de Paris, 50, 52, 54.
Saint-Denis (rue), 46.
Saint-Domingue, 10.
Sainte-Chapelle (la), 47, 50, 51.
Saint-Etienne-du-Mont de Paris, 46.
Saint-Eustache de Paris, 41.
Saint-Georges-de-Noiné, 17.
Saint-Germain (s^r de), voir Massé (André).
Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, 41, 45, 46 à 48, 52.
Saint-Germain-le-Vieil de Paris, 48, 50, 52.

Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, 41.
Saint-Honoré (rue), 54.
Saint-Jean-en-Grève de Paris, 46.
Saint-Jouin-de-Marnes, 12 à 14.
Saint-Laon de Thouars, 36, 39.
Saint-Loup. 9 à 21, 24 à 29, 31 à 35, 37 à 40, 42, 44 à 47.
Sainte-Madeleine de Paris, 54.
Saint-Maixent, 17.
Saint-Médard de Thouars, 36, 39.
Saint-Médéric de Paris, 45.
Saint-Merry de Paris, 46.
Saint-Michel de Poitiers, 41.
Saint-Paul-en-Gâtine, 17.
Saint-Pierre de Loudun, 11.
Saint-Simon (duchesse de), 7, 49, 50 (Charlotte de l'Aubespine de Chasteauneuf, marquise de Ruffec).
Saint-Simon (Claude, duc de), 50.
Saint-Varent, 36.
Saisine (la), 17.
Scellières, 52, 55.
Secondigny, 17, 39.
Seillière Anne, 52.
Sèvre-Nantaise (la), 16, 17.
Sèvre-Niortaise (la), 17.
Sicile (la), 9.
Somme, 58.
Sotreau Jacques, 35.
Suyre (notaire), 20, 34, 39 à 42.
Suyre Françoise, 33.
Suyre Jacques, 20, 26, 29, 33, 42.
Suyre Jeanne, 33.
Suyre Marie, 33.
Suyre René, 26, 29, 31 à 34, 42.
Suzanne Jacques, 39.
Suzanne Marie, 39.

T

Terres Rouges (les), 37.
Texier Mathurine, 32.
Texier Paul, 32.
Thabeault (Me), 20.
Thenezay, 16, 17.
Thibautodé (rue), 57.
Thibault Etienne, 36.
Thiériot, 8, 51.
Thomas Etienne, 47.
Thouars, 17, 18, 30, 35 à 39.
Thouarsais, 28.
Thouet (le), 17, 18, 20, 29.
Tremoïlle (de la), 24.
Treuille François, 41.
Trincan, 11.
Tusseau (Jean de), sgr de Malespine, 24.

V

Vaillant (notaire), 31.
Varenne (abbé de), 54.
Vasles, 17.
Vautebis, 17.
Vendée (la), 13, 16.
Versailles, 55.
Vienne (la), 14, 31, 32.
Vignes (rue des), 46.
Villeneuve (sr de), 14.
Villette (marquis de), 55.
Vincent Olivier, 36.
Vivardière (la), 32.
Voltaire, 5 à 8, 10 à 15, 19, 20, 30, 36, 39, 46, 49 à 58.

W

Welches (les), 46.

Y

Yzoré, marquis de Pleumartin, 25.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE Ier. — *Voltaire et sa famille.* 5

CHAPITRE II. — *Les généalogies des Arouet.* 9

CHAPITRE III. — *Le pays des Arouet. La Gâtine. Saint-Loup* 16

CHAPITRE IV. — *Le milieu social des Arouet* 22

CHAPITRE V. — *Les premiers Arouet.* 31

CHAPITRE VI. — *Pierre Arouet. — Helenus Arouet et ses enfants.* 34

CHAPITRE VII. — *Les Arouet à Paris.* 44

CHAPITRE VIII. — *François-Marie Arouet de Voltaire.* . . 53

SOURCES INÉDITES CONSULTÉES. 61

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX. 63

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE AROUET.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

408 4 1347

La Bibliothèque
iversité d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

MAR 2 0 1971

NOV 0 2 '79

OCT 23 '79

28 AVR. 1999

PR 23 1999

MAY 31 1999

18 JUIN 1999

22 JUIN 1999

JUN 14 1999

a39003 002457256b